

# (fenêtres) (sur . cours)

2 avril

une arête dans  
le dos de Fillon

Bretagne  
immigration anglaise

Christian Laval  
éducation et Europe

## L'ÉCOLE CONTRE LE RACISME

L'école peut-elle agir en éduquant au non  
racisme ?



SNU op  
Fédération Syndicale Unitaire

# Affichages

## Locations

**GDE MOTTE** st 5p RC jard T.04.66.65.38.41

**38 TRIEVES** maison 5p tt cft ll lv jardin 380 à 450 E/sem T.04.74.15.91.77

**DOUARNENEZ** mais 5p T.05.59.61.04.96

**40 SUD** maisons 4/5 pers juil août pisc 410 à 525 E/s T.05.58.98.02.52

**24 SARLAT** loc 2/4p tt cft 1cb + 1 cséjour + j + park 210/280 E/sem T.05.53.59.13.42

**ST MICHEL**-en-Grève mer mais T.02.96.35.46.72

**ISLE/SORGUE** mais c. vil 4p T.04.94.90.38.91

**PARC DES ECRINS** 05ha gîte omnisports 35ps tte l'année ts agements transf famille CE classe T.04.92.50.00.09

**BANDOL** rde villa grd jardin parking plage 250m T.04.75.36.82.75

**06 LA GAUDE** mer/mont F1 4pers tt cft vac scol 260 E/sem tte T.06.84.60.64.46

**PERIGORD** maison tt confort 5 pers ttes périodes T.05.53.07.12.46

**PARIS F2** 4pers 320 E/sem T.06.20.81.23.37

**CHAMONIX** centre ville studio 3pers vue MT Blanc avril 255 E/sem T.04.67.73.17.34

**30 proche ST AMBROIX** gîte dans mas confort piscine jardin 6/8p 350 / 450 E/sem T.04.66.24.35.66

**TOSCANE** maison T.02.33.28.60.97

**ST MALO** loc 2/3p print / été T.02.99.40.90.35

**TOSCANE** Chianti prox Florence loue appts confit T.04.73.33.55.95

**QUIMPER** hist appt gar juin juil août sept T.06.07.11.14.32

**GERS** coll loue gîte 5p cft T.05.62.67.51.60 <http://perso.wanadoo.fr/gite.gers/>

**56 GAVRES** loue été maison 4pers bord mer T.06.84.15.27.76 ou 02.97.33.46.49

**VOSGES** gîte jard 2/3 pers T.03.87.04.08.20

**LORIENT** 10mn mais 4pers+jard T.02.97.05.39.75

**MARTINIQUE** maison 4/6pers mer piscine 950 E/quinz 1650 E/mois T.05.96.69.27.19 / 01.48.59.61.43 [anniemarin@wanadoo.fr](mailto:anniemarin@wanadoo.fr)

**29 SUD** maison 4/5pers calme jardin 500m mer T.02.98.71.02.00

**13 CASSIS** st+mezz 4p 100m mer T.04.42.01.22.60

**SUD ARDECHE** maison 4/5p jardin T.04.42.01.22.60

**CORSE SUD** mer maison 5 ou 10 pers 440/875 E/quinz/1 mais T.06.15.97.59.22

**CORSE SUD** mer maison T.06.15.97.59.22

**29 DOUARNENEZ** maison 4/5pers calme 7mn mer gd jard juil août T.02.98.92.11.94

**29 CENTRE** gde mais camp 5 pers gd jard

conf avril juil août T.02.97.83.88.71

**06 GRASSE** loue F6 tt conf T.04.93.09.96.57

**07** maison mai à sept T.04.78.73.04.13

**80 MERS**-les-Bains face plage appt tt cft 4 pers vue imprenable T.06.86.67.83.82

**74 MONTRIOND** Morzine T2 4pers ds villa-gé proche lac T.05.49.61.03.25

**CALVI** Corse col loue mai à oct T.04.95.65.25.79

**30 VALLERAUGUE** Aigoual ds bâtisse XBII cœur village 60M2 été 420 E/sem 700 E/quinz T.04.67.72.48.99

**30 UZES** mais 3 ch 550 E/sem T.04.66.72.85.94

**75 PARIS** éch F3 6p le 15.07 contre maison CORSE prox Porto Vecchio T.01.45.26.28.32

**VENDEE** meublés calme 6km cr pêche tenn poney jeux grat accept animx T.06.63.52.97.72

**11 CANAL** du Midi Toulouse/Carcassonne gîte 8p 4ch tt cft T.06.86.79.75.33 [acaciaducanal@wanadoo.fr](mailto:acaciaducanal@wanadoo.fr)

**MAROC** appt bd mer 230 E/sem T.02.41.27.04.82

**LA BOURBOULE** appt 2/6p tt conf jard cures vac T.04.73.93.03.85

**ARCACHON** vue mer 4pers T.05.56.78.51.37

**NICE** gd F2 5mn mer sud terrasse T.04.93.89.29.14

**MERCANTOUR** maison village caractère 10/12 pers tt cft T.04.93.54.72.09

**VENISE** centre coll loue meublés tt conf T.04.73.33.55.95

**05 MONTAGNE** maison ancienne site protégé pare Ecrins T.04.92.53.65.94

**40 près DAX** coll loue été appt 2/3 pers ds gde mais jardin 185 E/sem T.01.39.52.98.05

**ROYAN** studio jard 2/3p T.05.55.26.57.13 HR

**56 LANESTER** près Lorient mais T6 jard 8km plag festiv intercelt 30.07 au 20.08 600 E/sem T.02.97.76.27.70

**HT JURA** mais 8pers t clame forêt lac alt 1000 650 E/quinz T.01.49.30.12.97

**PORT LEUCATE F2** 5p T.03.86.97.80.93

**HT VERDON** maison village calme rando lacs rivières vélo. 8 pers. 450euros E/sem 800euros E/qz. T.06.84.81.07.93.

**83 ST CYR** s/Mer T2 4p 300m plage jard + park 480/600 E/sem T.06.14.49.04.21

**30 SUD CEVENNES** ds village tr calme 3 gîtes 6p tt cft dt 1 accès handic prox riv chèq vac T.04.67.73.85.46

**11 GUISAN** loue studio 4p face mer pice privée T.06.11.16.76.90

**17 LA ROCHELLE** prox plage port T1bis 2/4p avril à août T.05.49.25.77.83

**LIMOUSIN 23** gîtes 4/6/8 pers tt cft forêt

pêche baignade étang piscine tennis label T.05.55.62.92.52

**56 GROIX** maison 5 pers T.02.97.37.56.19

**46 CAHORS F3** loue avr mai T.06.72.22.33.74

**66** mas 1ha 7pers mer T.06.23.64.75.83 / 04.68.51.80.04

**GERS** gîte 2/4p 300 E/s T.05.62.64.22.73

**BRETAGNE** sud mais face mer T.02.40.15.58.11

**ST GERVAIS** chez l'habitant ds chalet ind spacieux face Mt Blanc Megève 250 E/sem T.04.50.47.16.63

**PERIGORD** loc 4pers détente activités 400 E/sem T.05.53.04.32.03

**BARCELONE** loc 4pers détente activités 400 E/sem T.05.53.04.32.03

**AJACCIO** asanguin T1+12m2 balcon cft ttes pér août 500 E/sem T.01.69.42.06.21

**05 QUEYRAS** loc chalet nef F5 8p sud très calme T.01.60.69.54.20 / 06.89.25.10.10

**83 OLLIOULES** villa tt conf 6p calme T.06.88.21.77.83

**MARTINIQUE** bas villa T.05.96.58.03.88

## échange

**66 FONT ROMEU** échange appt contre caravane CORSE pr mer T.02.98.01.32.46

## divers

**Séjours dans les PYRENEES OR** été 2005 Rando et musique festival P. Casals et rando semi-itinérante. Rens : 04.68.05.72.69

**82 CAMPING** à la ferme caravanes tentes loc chalets T.05.63.30.41.29

## recherche

**EDIT LOGIC SCOL** ch enseig retraités tous dépts pr visit écoles T.06.68.22.29.71

## vente

**Camp-car** AU 81 BE px : 7500E T.04.67.76.74.60

### (fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris - Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail [fsc@snuiupp.fr](mailto:fsc@snuiupp.fr) • Directeur de la publication : Gilles Sarrotte • Rédaction : Charlotte Beuf, Bernadette Groisoin, Michèle Frémont, Delphine Henry, Philippe Hermant, Eliane Lancette, Céline Lallemand, Pierre Magnetto, Christelle Mauss, Gilles Moindrot, Jacques Mucchielli, Pascale Zaffari, Guy Pourchet, Gilles Sarrotte, Sophie Zafari • Impression Brodard Graphique - Coulommiers • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 72-74 av Dr Arnold Netter 75012 Paris - Tél : 01.40.02.99.00 • Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros • ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S • Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

# (fenêtres) (sur . cours)

N° 269

4 avril 2005

# Edit



## Actu

# 5

**LOI D'ORIENTATION** : le texte adopté par le Parlement  
**2 AVRIL** : mobilisation pour l'éducation  
**SALAIRES** : bilan des « négociations »



## Dossier

# 14



**EDUQUE-T-ON AU NON RACISME ?**

Que fait-on à l'école pour lutter contre le racisme ?  
Reportages et interviews de spécialistes sur la question

## Métier

# 20

**PORTRAIT** : Louise Michel, institutrice de la Commune  
**BRETAGNE** : l'arrivée d'élèves britanniques modifie le paysage scolaire  
**LANGUES VIVANTES** : rapport d'étape



## Réflexions

# 27



**EUROPE** : à propos des services publics  
**COLLOQUE DU SNUIPP** : « Pour la réussite de tous »  
**INTERVIEW** : Christian Laval analyse le contexte dans lequel la loi Fillon a été adoptée

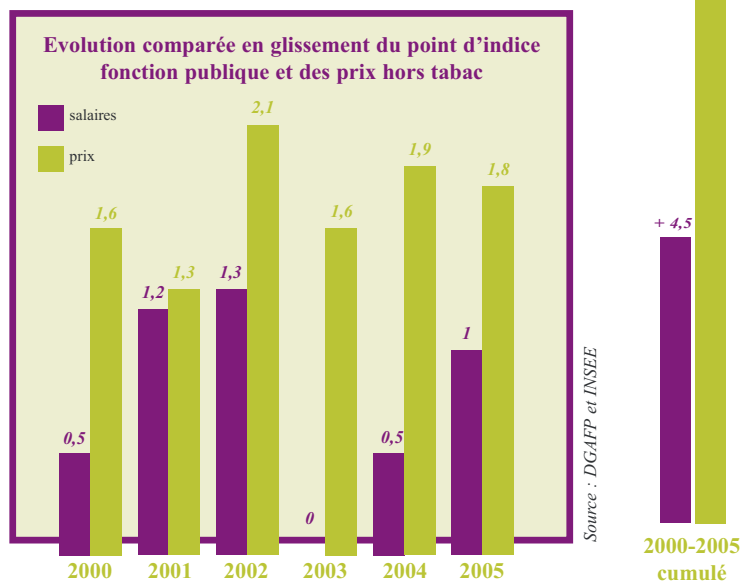
**L**e 10 mars, les centaines de milliers de manifestants du public comme du privé ont contraint le gouvernement à quitter sa posture de mépris pour le mouvement social. Il aura été obligé de reculer, un peu, sur la question des salaires, surtout des fonctionnaires. La manifestation européenne à Bruxelles et la pression exercée par l'échéance du referendum sur le traité constitutionnel aura permis un répit sur la directive de libéralisation des services. Sur le terrain de l'école, après le vote de sa loi de renoncement, aux forceps, restant sourd y compris aux lycéens, le gouvernement continue à préparer la rentrée sans envisager de répondre aux besoins urgents exprimés dans les départements. Il continue de faire comme s'il n'y avait pas d'alternative à ses choix de régressions. Depuis des années, ensemble, nous défendons l'idée qu'une transformation de l'école permettant réellement la réussite de tous est nécessaire et possible. Après les manifestations du 2 Avril nous continuerons à la porter. Pour l'école, il faut que ça bouge !

Guy Pourchet

# Les prix augmentent plus vite que les salaires de la fonction publique

Depuis 2000, l'écart se creuse entre l'évolution de l'indice des prix à la consommation mesuré par l'INSEE (hors tabac) et celle des salaires des fonctionnaires.

Les salaires de la fonction publique ont certes augmenté un peu depuis 5 ans, ils n'ont cependant pas permis de rattraper l'évolution de l'inflation grandissante de ces dernières années. L'année blanche des salaires en 2003 a d'ailleurs accentué l'écart entre l'évolution des salaires et la hausse de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). En 5 ans, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 10,3 points, tandis que les salaires de la fonction publique n'ont été réévalués que de 4,5 points, ne compensant pas l'augmentation générale des prix. Une augmentation qui par ailleurs est contestée par les associations de consommateurs qui notent une élévation générale des prix plus importante que l'INSEE. L'importance de l'écart entre les prix et les salaires des fonctionnaires justifie les revendications syndicales sur le rattrapage du pouvoir d'achat en discussion actuellement.



## La semaine des-informations !

« L'avenir de l'école se décide aujourd'hui. » Le lundi 14 mars les lecteurs de la presse quotidienne nationale et régionale ont découvert ce placard dans leurs journaux. Le ministère avait acheté une page d'espace publicitaire dans tous les quotidiens français pour y dire tout le bien qu'il pense de sa réforme pour la modique somme de 1 million d'euros. Résumant son texte à sept points clefs frisant la désinformation, la pub renvoyait les lecteurs sur un site Internet dans lequel le ministère s'emploie à « démonter » point par point les arguments des opposants à la réforme, même si pour cela il doit les caricaturer ou prendre quelques petits arrangements avec les faits. Ainsi, quand il affirme « recruter 150 000 enseignants dans les cinq ans à venir », il omet de préciser que ce nombre ne compensera pas celui des départs en retraite. Quand il met en avant les trois heures hebdomadaires de sou-

tien aux élèves en difficulté il n'explique pas qu'aucun moyen nouveau ne sera débloqué pour les assurer et que celles-ci seront dispensées au détriment des moyens de fonctionnement actuel des Réseaux d'aide (RASED).

Cette « propagande » fort onéreuse a choqué les organisations qui réclament depuis plusieurs mois l'abandon du texte. La FSU a estimé qu'elle « s'apparente à une publicité mensongère ». « A lire cette page, on peut se demander pourquoi ce projet rencontre une opposition aussi massive des personnels, des parents, des jeunes ».

Comme par hasard, cette affaire est survenue trois jours après la publication d'un rapport de la Cour des comptes selon lequel il y aurait à l'éducation nationale 97 000 enseignants équivalant à 32 000 postes à temps plein « sans classe ni activités pédagogiques », « coûtant » 1,5 milliard d'euros

par an au ministère. Ces chiffres ne correspondent « à aucune réalité » a déclaré la FSU, car ils « additionnent des situations très diverses qui pour l'essentiel correspondent à des personnels exerçant partiellement ou totalement des fonctions différentes mais réelles et indispensables au service public et aux jeunes » : remplaçants, enseignants affectés à des tâches administratives, exerçant des activités pédagogiques ou déchargés pour des fonctions de direction, maîtres formateurs, etc.

Si la Cour des comptes est une instance indépendante, la concomitance des deux informations survenant juste après l'impressionnante mobilisation s'apparente à une vraie campagne de communication. Comme si après avoir échoué à convaincre, le ministère en était réduit à substituer au débat démocratique la publicité et la communication de masse.

## Sarre : fermetures d'écoles

Enseignants et parents d'élèves se battent pour sauver 91 écoles menacées de fermeture d'ici 2008 (sur 269 existantes) dans le länders de la Sarre (Allemagne) pour ne maintenir que les écoles de plus de 8 classes. Fin janvier, une mobilisation pour « sauver l'école » a rassemblé près de 12 000 personnes à Sarrebrück. Une campagne de signatures est engagée pour pousser le gouvernement régional à proposer une loi alternative.

## 229,4 millions

d'euros. C'est le montant récupéré par l'état sur les retenues de salaires des enseignants suite aux grèves de 2003 sur les retraites, dont 90,4 millions pour le seul premier degré. Et dire que certains laissaient penser que les enseignants étaient payés les jours de grève...

## Singapour : politique radicale contre l'obésité

Dans les écoles de Singapour, pour lutter contre le développement de l'obésité, les enfants « gros » sont séparés des autres à l'école et ne peuvent revenir dans des classes ordinaires que lorsqu'ils ont retrouvé un poids correct. De même, pendant la récréation, au lieu de jouer avec leurs camarades, ils sont contraints de suivre des cours d'EPS. Si en 10 ans, le pourcentage d'enfants touchés par l'obésité a baissé de 4 points, on ne mesure malheureusement pas les répercussions psychologiques de telles pratiques.

## Chine : plan d'enseignement gratuit

En Chine, dans la province de Ningbo, 33 000 écoliers vont pouvoir se rendre à l'école gratuitement, suite à un plan d'enseignement spécifique à cette région sous-développée. Pour le reste du pays, les enfants chinois continueront de devoir s'acquitter des frais nécessaires pour être scolarisés.

## « L'augmentation des cotisations des mutuelles risque de se poursuivre »

*Des hausses de tarifs de l'ordre de 5 % ont été annoncées par diverses mutuelles pour 2006.*

*Que préconise la Mutualité Française?*

Les adhérents de chaque mutuelle décident du niveau de cotisations de chaque groupement. Contrairement à la sécurité sociale, les mutuelles santé ont l'obligation d'équilibrer leurs comptes. Compte tenu de l'évolution des dépenses de santé, nous pensons que l'augmentation des cotisations des mutuelles risque de se poursuivre dans les années qui viennent.

*Comment justifiez-vous cette hausse?*

Tous les ans, les dépenses de santé augmentent mécaniquement et naturellement de 2 %. Il faut y ajouter les nouvelles charges pour les mutuelles santé liées notamment au désengagement progressif de la sécurité sociale qui les contraignent à de nouvelles prises en charge. C'est par exemple le cas du déremboursement de certains médicaments



**Jean-Pierre Davant,**  
Président de la  
mutualité française  
(regroupe 95 %  
des mutuelles).

ou l'impact de l'ordonnancier bizonne pour les affections longue durée. C'est toujours l'assuré qui paie lors des hausses de dépenses de santé, par le biais de la sécurité sociale ou de sa mutuelle.

*Cette hausse va-t-elle justifier une nouvelle politique de remboursement? Laquelle?*

Nous demandons aux mutuelles adhérentes à la Mutualité Française de ne pas prendre en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins.

Nous voulons pousser les assurés à s'inscrire dans le parcours de soins que nous estimons utile avant tout pour l'amélioration de la qualité des soins. Si les mutuelles prenaient en charge tous les dépassements, cela augmenterait d'autant plus leurs tarifs et réduirait le nombre d'assurés pouvant accéder financièrement à une mutuelle, et donc pénaliserait les plus fragiles d'entre nous.

**Propos recueillis  
par Christelle Mauss**

## Jeunes : difficile entrée dans la vie active



Les 762 000 jeunes sortis du système éducatif en 2001 ont pris de plein fouet « la dégradation de la conjoncture économique », constate une récente étude « Génération 2001 » du Cereq. En 2003, la France a perdu 30 000 emplois quand le solde était encore positif en 2002 (90 000) et en 2001 (240 000). Trois ans après être arrivés sur le marché du travail, les jeunes sont moins nombreux à avoir un emploi (78 %) que ceux de la génération 1998 (82 %).

Le diplôme reste toujours une protection contre le chômage. Le taux de chômage des non diplômés a cru de 10,5 % par rapport à 1998. Mais quelque soit le niveau de sortie

du système, le fait de ne pas avoir obtenu la qualification ou le diplôme préparé est de plus en plus pénalisant.

Le déclassement professionnel s'est aussi aggravé, surtout pour les diplômés à bac +5 qui peinent à trouver un emploi de cadres (5 % de moins qu'en 1998). De plus, en dépit d'une meilleure rémunération du premier emploi (hausse du Smic), les salaires ne progressent guère : « seuls 66 % des jeunes de la génération 2001 ont vu leur salaire croître ou rester identique » contre 85 % de ceux de 1998. Selon le Cereq tous ces constats contribuent à dessiner pour les jeunes un « avenir incertain ».

# Loi Fillon : adoptée mais pas approuvée



**M**algré la mobilisation des enseignants, des lycéens et des parents, la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école a été adoptée le jeudi 24 mars par le Parlement. Une seule et unique lecture des deux assemblées pour clore la procédure d'urgence, passage en force choisi par le gouvernement. Le texte contient désormais 89 articles.

La loi votée reste conforme au projet. L'objectif de conduire à la réussite de tous les élèves reste affiché. Mais l'enseignement doit permettre « à chaque élève de réaliser le travail et les efforts nécessaires à la mise en valeur et au développement de ses aptitudes ». La loi, dont le SNUipp demande l'abandon, limite l'ambition à la révélation des « capacités individuelles » et traduit une conception sélective de l'éducation.

Sur la notion de « socle commun », les parlementaires ont un peu fait évoluer le texte. L'idée « d'enseignements complémentaires » est abandonnée, le texte précisant qu'outre ce qui est prévu dans le socle, « d'autres enseignements sont dispensés au cours de la scolarité ». Ce socle qui reste « étriqué » comprend la maîtrise de la langue française, la maîtrise des principaux éléments de mathématiques, une culture humaniste et scientifique permettant le libre

exercice de la citoyenneté, la pratique d'au moins une langue vivante étrangère, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. Le concept du socle est donc différent de celui de culture commune développé dans les programmes dont il est affirmé par ailleurs qu'ils restent la référence.

Les sénateurs ont introduit un amendement préconisant l'utilisation de la méthode syllabique. Ils ont aussi confirmé le recours au redoublement. « Ces deux propositions laissent croire que la mise en œuvre des "bonnes vieilles méthodes" permettrait de réduire le nombre d'élèves qui ne maîtrisent pas les connaissances nécessaires à l'issue de l'école élémentaire », commente le SNUipp. Dans le même esprit, l'introduction de l'apprentissage obligatoire de La Marseillaise et de son histoire dans l'enseignement de l'éducation civique est assez révélateur...

Cette conception de l'enseignement, qui renonce à prendre en compte les apports de la recherche en éducation, se retrouve un peu plus loin avec le Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Ce dispositif de soutien individuel pour les élèves ne maîtrisant pas le socle commun peut-être mis en place à tout moment de la scolarité. Non seulement ce dispositif est présenté comme la réponse unique à la diversité des

formes de l'échec scolaire, mais les moyens pourront être pris sur les réseaux d'aide actuels. Une mesure qui va à l'encontre de l'évolution de l'école qui recherche des réponses se situant dans la dynamique de la classe, par le renforcement du travail en équipe, par du temps de concertation et par des maîtres surnuméraires.

Enfin le recentrage des Zones d'éducation prioritaire sur les établissements les plus en difficulté, comme le propose le Sénat, ne peut constituer à lui seul une politique de relance du système éducatif dans ces secteurs. Un des points de divergence entre le gouvernement et le SNUipp résidait dans le volet de la loi consacré à la formation initiale et continue. L'intégration dans les trois ans des IUFM à l'université est validée, transférant leurs droits et obligations à l'université dans laquelle ils sont intégrés. Aucune mesure ne répond aux principales interrogations qui ont été formulées par les syndicats sur le risque d'éloignement des formateurs de terrain et d'une coupure entre la dimension universitaire de la formation et sa dimension professionnelle, sur l'entrée progressive dans le métier, etc. Les mesures votées ne garantissent pas une amélioration qualitative de la formation. En ce qui concerne la formation continue, le crédit de 20 heures par an hors temps scolaire est lui aussi confirmé. Pour le SNUipp, il ne devra en aucun cas se substituer à la formation continue sur le temps de travail déjà fortement amputée. Par ailleurs la loi fixe l'objectif d'une augmentation de 20 % du nombre d'enseignants suivant une formation continue et elle est prise en compte dans la gestion de leur carrière.

Les éléments de programmation budgétaire introduits à l'Assemblée nationale (107 millions d'euros par an en 2006, 2007 et 2008 dans le premier degré) sont repris. Cette affichage n'empêchera pas le redéploiement des moyens. Finalement, le parlement tourne le dos à une politique éducative permettant de faire réussir tous les élèves ainsi qu'à une programmation financière ambitieuse des moyens. Les budgets 2005 et 2006 illustrent ce choix.

## 2 avril : une arête dans le dos de Fillon

### Le débat parlementaire

**A** en croire le ministre de l'éducation, l'avenir de l'école serait écrit pour les mois et les années à venir. Des choix budgétaires au vote de sa loi d'orientation, rien ne le ferait changer de cap. D'autres aussi tenaient encore récemment un tel discours. Les manifestations du 2 avril conduiront, espérons le, à un changement de ton et à des réponses plus propices au devenir de l'école et à la réussite de tous les élèves. Le niveau de la mobilisation sera décisif.

Le ton a en effet changé côté gouvernement depuis le 10 mars. Ce dernier vient de découvrir « *l'argent caché sous le tapis* ». Plus d'un million de manifestants dans toute la France ont imposé l'ouverture de négociations salariales dans la fonction publique (voir page 9) et le traitement de cette même question dans le privé (conférence sur les rémunérations en juin). Le gouvernement a sans doute pris la mesure du mouvement entamé depuis le 20 janvier. Du public au privé, plus présent qu'en 2003 pour les retraites, la question salariale n'a pas rassemblé aussi massivement depuis longtemps. L'unité syndicale ne peut être plus large. De l'emploi, aux salaires, la cure d'austérité imposée au nom de la réduction de la dépense et des déficits publics a fini par rassembler largement contre elle. La nécessité d'améliorer les salaires n'est plus vécue comme un tabou par les salariés dans un contexte où le taux de chômage s'installe autour de 10 % alors que les grandes entreprises continuent d'afficher des profits records.

L'autre élément d'importance reste la présence des enseignants et des personnels de l'éducation nationale en très grand nombre. Le taux de grévistes à plus de 60 % dans les écoles en atteste. Leur présence dans les cortèges aussi. Il faut y ajouter les mobilisations exceptionnelles des lycéens.

La logique budgétaire à l'œuvre dans l'éducation n'a cependant pas changé. Alors que

le ministère confirme l'arrivée de 54 000 élèves supplémentaires aux portes des écoles primaires à la rentrée prochaine, il faudrait se contenter de 700 postes pour les scolariser et répondre à tous les besoins dès l'école maternelle, ce qui sera nettement insuffisant. La scolarisation des enfants de 2 ans en sera encore diminuée. Les lettres de cadrage pour la préparation du budget 2006 commandent une nouvelle réduction du nombre de fonctionnaires alors qu'il faudrait scolariser 47 000 élèves de plus dans le premier degré.

A l'issue de l'examen par le sénat, la loi d'orientation confirme le renoncement à faire réussir tous les élèves (voir page 7). Elle écarte toutes les propositions formulées par les personnels en faveur de la réussite de tous les jeunes, celles que le SNUipp a réitéré dans sa campagne ces derniers mois. 87 % des enseignants des écoles estiment qu'en l'état la loi n'améliorera pas le système éducatif (1). Transformer l'école et le métier d'enseignant pour assurer la réussite de tous les élèves demande d'opter pour des réponses qui ont jusqu'ici été écartées :

rompre avec l'existant par un autre fonctionnement des écoles avec « *plus de maîtres que de classes* », développer le travail en équipe, développer la formation continue et l'accès à la recherche pour les enseignants...

Outre le socle commun « *étriqué* » qui nous ramène à une conception instrumentale et hiérarchisée des enseignements, le sénat a cru bon d'en rajouter en introduisant un amendement préconisant l'information sur les méthodes syllabiques pour améliorer l'apprentissage de la lecture. Le soutien de trois heures et le recours au redoublement s'inscrivent dans le retour « *aux bonnes vieilles méthodes* ». Comment croire à un engagement fort à faire réussir tous les élèves dès le commencement de la scolarité ?

Le sénat précise que les enseignants disposeront « *des moyens (actuels) des réseaux d'aide (RASED)* » auxquels pourraient s'ajouter des assistants d'éducation formés et des médecins pour mettre en œuvre le programme personnalisé de réussite éducative. Où figure la programmation correspondante ? Même question concernant l'augmentation de 20 % du nombre d'enseignants suivant une formation continue.

Dans leur appel à manifester, les fédérations de l'éducation, de parents et de lycéens (2) revendiquent « *un collectif budgétaire* » à la rentrée 2005, « *une programmation des moyens pour répondre à l'ensemble des besoins du service public* » pour « *une autre politique éducative qui, contrairement à celle proposée par la loi Fillon, permette la réussite de tous* ».

Gilles Sarrotte

(1) Sondage 2005 réalisé par le ministère de l'E.N

(2) « *Non à la casse du service public d'éducation et de recherche ! Nous sommes tous concernés* » Appel du 17 mars 2005 -CGT, FAEN, FCPE, FIDL, FSU, SGEN, UNEF, UNL, UNSA.

# Salaires : les mobilisations comptent

Après les mobilisations du 20 janvier, du 5 février et du 10 mars, le gouvernement a rouvert le dossier salarial trois mois après l'avoir clos, événement qui ne s'était pas produit depuis des années.

Lors de la première réunion avec les syndicats (FSU, CGT, UNSA, CFDT, FO, CFTC, CGC) fixée le 22 mars, Renaud Dutreil a tout d'abord affirmé le souci du gouvernement de prendre en compte le mécontentement exprimé par les personnels des services publics et a annoncé son intention de prendre une mesure « significative au titre de 2005 » qui porte sur « la valeur du point d'indice ». Sans exiger de « donnant-donnant », le ministre a tout de même évoqué l'idée de conduire un débat sur le rôle de l'Etat et de ses missions, que les organisations syndicales ont refusé d'engager tant que les mesures salariales n'auraient pas été débattues.

Finalement, le 29 mars, lors de la seconde réunion, sept heures de discussions et deux interruptions de séance n'ont pas permis de parvenir à un accord. Face à un front syndical quasi-unitaire qui exigeait de traiter d'abord de 2005 puis d'ouvrir dans un second temps une négociation sur 2006, Renaud Dutreil voulait lui négocier conjointement 2005 et 2006, en annonçant

des prévisions d'inflation en deçà de celles annoncées jusqu'alors de 1,8 %. Le ministre de la fonction publique a finalement annoncé une « mesure unilatérale » pour l'année 2005. L'augmentation de la valeur du point d'indice s'effectuera en deux temps: 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2005 puis 0,3 % au 1<sup>er</sup> novembre, qui s'ajoutent à la revalorisation des rémunérations de 1 % déjà acquise antérieurement pour 2005 (0,5 % au 1<sup>er</sup> février et 0,5 % au 1<sup>er</sup> novembre). A la sortie de la réunion, la FSU a jugé ces

« mesures insuffisantes », rattrapant tout juste l'inflation de 1,8 % prévue par le projet de budget. Cependant, le calendrier d'application qui suit la mesure est légèrement moins favorable que celui avancé initialement, car les 0,3

% d'augmentation pour novembre devaient initialement intervenir au 1<sup>er</sup> septembre.

Contrairement à ce qu'affirmait le ministre en décembre 2004 lorsqu'il annonçait qu'il n'y avait pas d'argent dans les caisses de l'état, les actions unitaires engagées l'ont contraint à revenir sur ses propos. La perte du pouvoir d'achat a été enrayée pour 2005, mais celle accumulée depuis 2000 n'est toujours pas compensée. L'attitude du gouvernement montre la nécessité de continuer à maintenir le rapport de forces indispensable pour obtenir de nouvelles avancées.

## Direction d'école : donnez votre avis

La réunion du 4 mars entre le ministère et les organisations syndicales sur la direction et le fonctionnement de l'école a confirmé l'attribution de décharges aux écoles de 5 classes, et l'augmentation de l'ISS pour les directeurs. Le SNUipp et le SGEN consultent l'ensemble de la profession sur ces propositions (voir FsC n°268). En effet, les deux organisations syndicales ne sont pas satisfaites des mesures annoncées, notamment en matière de temps de

décharge. Les enseignants sont donc invités à répondre à la consultation, afin de préparer la nouvelle réunion qui se tiendra début avril au ministère.

Cette consultation porte essentiellement sur l'appréciation des propositions indemnitaires et les suites de l'action syndicale. Les sections départementales vont envoyer cette enquête aux écoles, et elle est également disponible sur le site [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## Revue de presse

« Les syndicats se font un printemps », titre Les Dernières Nouvelles d'Alsace. A Strasbourg, Mulhouse, Sélestat et Guebwiller, les manifestations ont rassemblé plus de 6000 personnes. « A Mulhouse, la FSU a choisi de conduire un char de carnaval, symbolisant l'école en perdition. »



« Grogne générale » titre la Dépêche du Midi. 40 000 manifestants ont battu le pavé de Toulouse. « Un cortège qui défile sur plusieurs kilomètres en cristallisant tous les mécontentements. Du jamais vu depuis 1995 ». La tracé du cortège a même dû être revu à la dernière minute, tant le nombre de manifestants était important.



En Savoie, c'est « Près de 5 000 manifestants dans le département », note le Dauphiné Libéré. Même si la majorité des manifestants venaient du secteur public, le privé était tout de même bien représenté, surtout du côté de la métallurgie.



Pour le journal Paris-Normandie, c'est « Une foule d'inquiétudes » qui remonte de la journée du 10 mars. 15 000 manifestants de Rouen, associés aux 10 000 du Havre, 4 000 d'Evreux et 2 500 de Dieppe : « ce n'est pas encore le grand déferlement de la rue, mais ça commence à y ressembler. »





## Jura : l'E.M.A.L.A ferme

« Pour nous c'était le sentiment d'être moins isolés, la possibilité de mettre en place des projets pédagogiques communs comme le défi lecture, le rally maths » précise une enseignante. Le poste d'instituteur itinérant (EMALA) de cette région du Jura dénommée « La Petite Montagne » ne fonctionnera plus à la rentrée 2005. L'inspecteur d'Académie du département vient de décider sa fermeture dans le cadre de la carte scolaire et ne nie cependant pas « l'utilité » de ce poste. Après 15 années, son fonctionnement est parfaitement rôdé, son rôle largement reconnu. Daniel, l'instituteur itinérant avale quotidiennement entre 60 et 100 kilomètres par jour au volant de son fourgon pour relier les 17 écoles primaires du plateau jurassien. « Mon rôle est aussi de faire circuler, d'école en école, les livres le matériel scientifique, informatique et sportif acquis en commun par les villages, pour essayer de donner à ces enfants les mêmes possibilités qu'en ville ». Il intervient ici comme maître supplémentaire en informatique ou là pour encadrer les sorties ski et piscines.

Tout cela sera remis en cause. C'est ce que craignent les enseignants qui y voient un mauvais pas vers « la désertification scolaire » dans les campagnes.

## Un rapport sur la maltraitance à l'école

L'inspection générale de l'éducation nationale a publié un rapport d'enquête en octobre 2004 sur les « brutalités et harcèlement physique et psychologique exercés sur des enfants par des personnels du ministère ». Commandée par le ministre suite au rapport de la Défenseure des Enfants en 2003, l'enquête relève 68 cas de maltraitance d'enfants par des enseignants. Un questionnaire a été envoyé à toutes les inspections académiques, pour connaître les cas de maltraitance constatés pour l'année 2003/2004 ; 62 ont répondu. Le rapport préconise de préciser les gestes et paroles interdits à l'école, de renforcer la formation initiale et continue des enseignants et des IEN en matière de droits des enfants et de modifier la procédure d'enquête administrative que la parole de l'enfant soit davantage prise en compte. Au niveau de l'école, la rapporteuse recommande aussi que le fonctionnement de l'école soit mieux explicité aux parents.

## Université studieuse dans le Pas-de-Calais

*A Stella-Plage dans le Pas-de-Calais, une centaine d'enseignants se sont retrouvés les 8 et 9 mars pour la première université départementale organisée par le SNUipp 62.*



*Pour sa première université du Pas de Calais, le SNUipp a rassemblé 100 enseignants.*

« Une formidable occasion de parler du métier avec nos mois à nous, nos préoccupations quotidiennes, nos états d'âmes et nos projets » note Chantal, « des interventions de qualités dans une ambiance sympathique et détendue » ajoute Cathy. La première université organisée par le SNUipp Pas de Calais les 8 et 9 mars dernier à Stella-Plage est le prolongement de celle d'automne qui se tient depuis quatre ans à Bombannes (Gironde) puis depuis cette année à Lalonde les Maures (Var). Une première qui a rassemblé quelques cent enseignants.

Cette université, hors de la pression de la classe, a permis d'entendre parler d'autorité dans la classe avec Philippe Meirieu, de la marchandisation de l'école chère à Philippe Frémeaux, d'échanger sur la culture commune avec Philippe Joutard, discuter de lecture littéraire dans l'atelier de Christine Campoli, de la maternelle avec Rémi Brissiaud et Sylvie Chevillard mais encore des musées ou de la photographie

avec Yves Girault et Joëlle Gonthier. Maintenant, « le retour en classe va être différent » remarque Laurence « ces deux jours d'échange, même s'ils m'ont apporté beaucoup de réponses, amènent aussi beaucoup d'interrogation sur mes pratiques. Forcément, comme on ne réussit pas toujours à 100 % dans nos classes, on s'interroge, on invente des choses sans être toujours sûrs de leur efficacité. Là, on peut interroger des chercheurs, obtenir un début de solution, l'ombre d'une piste de départ... ». Déjà, comme la grande majorité des enseignants présents Laurence a prévu de revenir l'an prochain « plus décontractée » pour la seconde édition de l'université.

Une initiative appréciée que deux autres départements mettront en œuvre en cette fin d'année scolaire. La Seine-Maritime le 31 mai et le 1er juin à Dieppe.

**Philippe Hermant**

# Recherche : les cLOPRInettes du ministère

Le 22 mars dernier l'intersyndicale de la recherche et de l'enseignement supérieur et le collectif Sauvons La Recherche ont déposé à Matignon une lettre adressée au Premier ministre. Ils lui demandent « de prendre toutes les mesures nécessaires pour que des négociations puissent commencer dans les jours qui viennent au niveau ministériel », concernant le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation (LOPRI).

Les chercheurs avaient manifesté leur opposition à l'avant projet le 4 février, puis dans une mobilisation accrue le 9 mars.

Mais depuis aucun document donnant les propositions officielles du gouvernement n'a été présenté. « Nous demandons le retrait du projet initial, mais nous voulons une loi d'orientation et de programmation », assure Jacques Fossey, le secrétaire général du Syndicat National des Chercheurs et Scientifiques-FSU. « Si l'Etat veut rentrer dans les critères de Lisbonne, il doit augmenter de 50% le potentiel de la recherche avant 2010. Cela doit se faire progressivement, nous ne voulons pas d'une montée en puissance trop rapide ».

Ce que craignent aujourd'hui les chercheurs, c'est que le gouvernement ait tout simplement renoncé à présenter une telle loi. « Ces dernières semaines il a mis en place les principaux outils qui lui permettent de piloter le système : l'Agence nationale de la recherche, les Fondations de recherche dont il a abondé le capital, les Pôles de compétitivité ou prochainement, l'Agence de l'innovation industrielle. Que lui apporterait une loi maintenant, si ce n'est l'obligation de préciser la liste des moyens et des emplois à programmer ? »

Pour les scientifiques, si un texte n'est pas présenté avant la rentrée, aucune programmation ne pourrait être engagée avant le budget 2007. Il faut donc « mettre en œuvre dès 2005 par un collectif budgétaire le plan pluriannuel de l'emploi scientifique et technique que contiendra la future Loi



*Forte mobilisation des chercheurs le 9 mars dernier.*

*d'Orientation et de Programmation de la Recherche, prévoyant des mesures de résorption de la précarité ».*

Les signataires de la lettre rappellent leurs principales revendications : doubler en cinq ans les crédits de base des établissements de recherche, tenir compte des propositions faites lors des Etats Généraux de la Recherche de Grenoble. Ils souhaitent aussi que soient prises « les mesures nécessaires pour attirer les étudiants vers le doctorat. Rendre plus attractives et donc améliorer les carrières de tous les personnels dans la recherche et l'enseignement supérieur ».

L'intersyndicale appelle les chercheurs à participer aux manifestations du 2 avril lancé par l'intersyndicale de l'éducation.

## PM

(1) SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SUP-RECHERCHE-UNSA, FERCSup-CGT, SNASUB-FSU, CFTC-INRA, SUD-RECHERCHE-EPST, CGT-IFREMER, CGT-CIRAD, CFDT-CEA, UNEF,

## Manifestation européenne à Bruxelles

Environ 80 000 militants, originaires des quatre coins de l'europe, se sont rendus à Bruxelles le 19 mars pour une euromanifestation à l'initiative de la confédération européenne des syndicats (CES) et du Forum social sur un appel pour l'emploi, le temps de travail et les services publics. Un tiers du cortège était composé par les manifestants français dont la FSU. Une date-clé pour cette initiative européenne qui avait lieu la veille de l'ouverture du sommet européen. A l'ordre du jour des thèmes très contestés comme l'application de la stratégie de Lisbonne, la directive Bolkestein, la constitution européenne. Une sorte de prolongation des mobilisations engagées en France depuis le début de l'année...

## Manif à Guéret... sous la neige

Ils étaient 7000 à Guéret le 5 mars pour défendre et développer le service public. 7000 à se rendre dans la Creuse un samedi, malgré une desserte ferroviaire peu adéquate et de nombreux bus annulés au dernier moment suite aux conditions météorologiques désastreuses. Mais cela n'a pas empêché les manifestants déterminés de rappeler leur attachement au maintien et au développement des services publics, de proximité notamment. Dans le cortège, les nombreuses écharpes tricolores rappelaient l'implication des élus dans ce mouvement.

L'initiative du collectif creusois, soutenue par nombre d'organisations dont la FSU, d'organiser une manifestation nationale en milieu rural a bel et bien rencontré un vif succès. La conférence des services publics en milieu rural annoncée par Jean-Pierre Raffarin ainsi qu'une circulaire au préfet les incitant à renoncer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006 « à toute suppression ou réduction significative du service public en milieu rural... » n'a pas calmé les craintes.



# L'école contre le racisme

**La France souffre encore et toujours du racisme. Plus qu'avant, si l'on en croit un rapport remis au premier ministre. L'école peut elle faire quelque chose ? Notre dossier et nos reportages après la semaine d'éducation contre le racisme.**

Dossier réalisé par  
Céline Lallemand  
Gilles Sarrotte  
Jacques Mucchielli  
Charlotte Bœuf

**L**e racisme, c'est pas bien. Plus que pas bien même, c'est un délit. De le savoir devrait suffire à le marginaliser, l'interdire, le pénaliser. Et pourtant la société vit quotidiennement avec ce fléau assez insidieux pour qu'on n'en ait pas forcément conscience, assez banal pour qu'on ne réagisse pas toujours. Les enquêtes (faites plus tardivement en France qu'ailleurs) abondent montrant sa persistance : discrimination raciste à l'embauche, à l'entrée des boîtes de nuit, dans les médias et les lieux de pouvoir, quand ce n'est pas directement des actes affichant ouvertement leur racisme comme les insultes ou les violences de toutes natures. Un rapport remis au Premier ministre ne laisse malheureusement pas de doute, le racisme n'est pas en voie de régression, violences et menaces recensées ont doublé en 2004.

De son côté, la Cour des comptes fait un bilan négatif des politiques d'accueil des immigrés en France, estimant qu'il n'existe pas de réel soutien aux populations issues de l'immigration (voir ci-contre). Ce qui, on s'en doute, ne favorise pas leur intégration économique, sociale et scolaire, entretient la ségrégation, la méconnaissance et les replis, nourrissant ainsi les comportements racistes.

Réalistes, 90 % des Français consultés dans un sondage BVA pour la Commission nationale consultative des droits de l'homme, estiment que le racisme est en France une attitude répandue et logiquement, ils sont deux sur trois à penser qu'une « lutte vi-

goureuse contre le racisme est nécessaire en France ». La question, habituelle, revient donc avec force : que fait l'école ? Et peut-elle faire quelque chose ?

Que l'école fasse, c'est indéniable. Les deux reportages que nous vous proposons montrent la ténacité des enseignants à aborder la question, sous tous ses angles, de toutes les manières possibles, parfois peut-être en surchargeant le message faute de savoir comment s'y prendre au mieux. Dans

les classes d'Isère et de Dordogne que nous avons rencontrées, l'approche antiraciste motive les élèves et semble porter ses fruits parce que les enseignants ont pris soin de l'inscrire dans un travail sur le fonctionnement de la classe et de l'école.

A la maternelle d'Echirolles, on ne s'abstient pas du travail sur la différence, mais on sait que, seule, « cette sensibilisation

**A la maternelle d'Echirolles, on ne s'abstient pas du travail sur la différence, mais on sait que, seule, « cette sensibilisation serait réductrice ».**

serait réductrice ». Les parents, à majorité d'origine étrangère, sont associés au travail qui insiste sur la communication et la parole, centrant les apprentissages sur le partage comme valeur.

En CM2, à Périgueux, on retrouve cette nécessité de parler des choses, de communiquer, d'échanger. Le projet se fait autour de la lecture et de l'écriture. C'est dans la multiplicité et la diversité des contenus et des projets que les enfants prennent goût à la différence et veulent le transmettre. Les débats réguliers qui animent la classe sont là pour le confirmer.

Il est tout aussi vrai qu'un grand nombre



*« Mots musette » : des bouts d'histoires vraies et singulières des parents, mis en récits par une conteuse professionnelle qui en souligne l'universalité, chantés et dansés par les enfants. Un spectacle qui nous rappelle qu'on est issu d'une rencontre ici et maintenant.*

d'élèves peuvent parcourir tout le primaire sans que la question n'ait été vraiment travaillée. Les enseignants se sentent souvent démunis pour aborder le racisme, craignent non sans raison que la réaction des parents n'écartèle l'enfant et pensent que la seule approche morale est vouée à l'échec.

Que l'école puisse faire efficacement est donc une question qui se pose tant il est dur de savoir si les enseignements engagés portent réellement leurs fruits. Car il est difficile de mesurer effectivement les résultats du travail des classes sur la question. C'est pourquoi il nous a semblé utile d'interroger deux chercheurs qui ont particulièrement travaillé sur le sujet. François Audigier, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Genève, reconnaît la difficulté : « entre la connaissance scientifique et les comportements humains, on est dans deux mondes très différents ». Cependant il préconise d'insister sur l'équation racisme = délit, puis « de choisir dans des perspectives d'éducation à la citoyenneté des questions qui posent problème dans la société,

questions à mettre dans la perspective du droit et la construction d'une communauté politique ».

Chargée de recherche au CNRS et auteur de nombreux ouvrages, Françoise Lorcerie insiste sur le besoin de travailler la dimension inconsciente des « affinités ethniques » et des comportements discriminatoires. Aussi faut-il commencer, selon elle, par « définir l'école comme un espace juste où l'appartenance ethnique ne doit pas avoir d'effet non voulu, ni sur la répartition des classes, ni

sur les attentes des enseignants vis-à-vis des élèves ». Ce en quoi le manque d'engagement gouvernemental n'aide pas les acteurs de l'éducation.

Enfin, parce que les discours sur l'acceptation des différences et des identités ne prennent vraiment sens qu'accompagnés d'une lutte contre les inégalités, tout le travail engagé dans et par l'école reste tributaire de la société qui le reçoit et peut parfois défaire en peu de temps ce qu'il a fallu une année pour construire.

### Un rapport de la Cour des Comptes sur les politiques d'intégration

Le rapport rendu en novembre dernier fait le constat de l'échec des politiques d'accueil des immigrants en France. Les rapporteurs indiquent qu'en France, seule la politique d'accueil est spécifique aux immigrants, mais qu'il n'existe pas de politique de soutien aux populations issues de l'immigration. Pire, la politique de logement, qui date des années 1970, n'offre pas les moyens de la mixité sociale, car « le logement social ne fonctionne plus aujourd'hui comme un sas pour les populations issues de l'immigration, et il contribue lui aussi à favoriser leur concentration, en général dans les segments les plus dégradés du parc. » Dans le domaine de l'école, la Cour recommande la prise en compte des handicaps particuliers des élèves issus de l'immigration, que le traitement de ces élèves soit une priorité du ministère, et qu'une réflexion urgente soit entreprise en ce qui concerne la sectorisation scolaire.



## Périgueux ou l'antiracisme par la lecture et l'échange

*Par la lecture de science-fiction et la poésie, l'écriture de lettres, d'une pièce de théâtre et d'un journal, un CM2 de Périgueux décortique le racisme, bien décidé à le combattre.*

C'est par la science-fiction que les CM2 de l'école Clos Chassaing, à Périgueux, sont entrés en réflexion sur le racisme. Ils se sont sentis concernés, même si leur quartier populaire compte peu d'habitants d'origine étrangère, habitués qu'ils sont à se poser des questions sur le monde, à échanger et à chercher des réponses, dans leur classe coopérative où travaillent deux enseignants, Olivier Georgiades et Marie Cherbero.

« *Comme on se retrouve* », nouvelle de Ray Bradbury, met des Noirs, partis vivre sur Mars pour fuir les persécutions des Blancs, face à la demande d'asile de ces derniers après une explosion nucléaire sur terre...

« *La science-fiction est une littérature d'avertissement, comme le dit l'écrivain Christian Grenier* », se plaît à citer Olivier qui a vraiment découvert ce genre en y plongeant avec ses élèves. Avertissement qui a conduit toute la classe à se pencher sur l'histoire par le biais de l'autobiographie d'un enfant noir sous l'Apartheid : Léon, de L. Walter Tillage. Les élèves y découvrent « *comment c'est horrible d'être victime du racisme* » relate Aurore, « *Léon est tellement mal qu'il voudrait changer de peau, devenir blanc* » complète Nabila. L'étude des camps d'extermination nazis a ajouté pour eux à l'horreur. « *Hitler voulait tuer tous ceux qui n'étaient pas blonds aux yeux bleus, mais lui, il ne l'était pas non plus !* » observe Simon.

« *Pourquoi est-on raciste ?* » est une question qui les taraude et les réponses, toujours complexes, s'élaborent avec écoute, sans gêne ni jugement. « *Parce que les gens ont peur des différences* », lance Adèle, « *comme s'ils pouvaient attrapper une maladie* », esquisse Anna, « *peur de leur religion ou peur qu'ils se révoltent* » ajoute Nabila, « *qu'ils se vengent parce qu'il y a des guerres* » précise Gwénaelle. « *Parfois, c'est une généralisation parce qu'ils ont été agressés par un étranger* », note Anita. Pourtant « *les races humaines n'existent pas* », explique Nicolas, « *elles*



*sont inventées par les racistes parce qu'ils se sentent inférieurs* », analyse Mélissa. « *En s'inventant une race, ils se sentent plus forts* », complète Antoine.

Racisme et science fiction tissent ensemble l'univers de la pièce de théâtre à laquelle ils travaillent. Les Vénusiens, menacés par un virus dévastateur, demandent asile aux Terriens qui le leur refusent. Alors les premiers enlèvent le fils de l'empereur terrien et... Suite le 3 juin, lors du spectacle des élèves.

La poésie, elle, leur a révélé l'absurdité du racisme grâce à l'anthologie des éditions Rue du monde sur le sujet : « *Cour couleurs* ». « *Au début, ces textes les ont intrigués par leur manque d'explicite, puis ils s'y sont mis* », commente Olivier. Avec Marie, ils sont partis dans un projet d'échange de décimètres carrés poétiques, avec deux autres écoles, sur le thème du concours lancé par la Ligue des Droits de l'Homme « *Demain, le monde, les migrants* ». Thème qui a inspiré à Léon ces jolies lignes : « *Où vont les migrants, de pays en pays, d'Alaska en Egypte, de ville en ville, et pourquoi pas ici ?* »

Ici, autour d'eux, le racisme existe aussi,

dans la famille ou dans la cour de l'école, même s'ils en parlent plus timidement. Interpeller leur entourage là-dessus est justement l'objectif de leur autre projet d'écriture lancé par la Ligue de l'enseignement, « *Et si on s'la jouait fraternel ?* ». Il s'agit d'envoyer des lettres sur le racisme à des adresses prises au hasard dans l'annuaire, invitant les destinataires à y répondre.

Quant au sujet choisi par nos petits citoyens périgourdins comme dossier du prochain « *Journal des curieux* » de l'école : le racisme évidemment ! Avec au programme, notes de lectures, réflexions et poésies. « *On voudrait changer les choses, un peu comme Martin Luther King avec ses marches* » argumente Antoine. « *Peut-être qu'un parent d'élève raciste ne le sera plus après avoir lu notre journal* » espère Anita. « *Mais pour arrêter le racisme, il faudrait arrêter les guerres* », rappelle Gwénaelle. Tous, en tout cas, ont reçu comme un beau cadeau le poème d'Eloïse, CE1, arrivé ce matin à l'école : « *La différence, demain fera du mal à la peur et le bruit sera effrayant* ». « *Un énorme bruit, imagine Nabila, parce que les gens descendront dans la rue et n'auront plus peur de s'aimer* »...

# Echirolles : rencontres du troisième œil

*Dans le quartier Beaumarchais classé en zone sensible, l'équipe de l'école maternelle Cachin a conçu l'apprentissage de la citoyenneté comme la première éducation contre le racisme.*

Ce 17 mars, au cœur du quartier Beaumarchais, les barres d'immeubles qui encerclent l'école maternelle Cachin de la ville d'Echirolles ne parviennent pas à lui faire de l'ombre. Dans la cuvette grenobloise, passées les rigueurs d'un hiver plutôt froid, la chaleur s'invite, printanière. Cette quiétude se confirme une fois les portes de l'école franchies. Des plus petits aux plus grands, les enfants s'adressent à leurs maîtresses dans des élans qui ne trompent pas. La confiance établie au sein de l'école est d'emblée apparente. Le pari éducatif de l'équipe enseignante de construire des relations dans le respect, l'échange et le dialogue, semble bien être gagné. « *L'école, nous dit Jacqueline, maîtresse de la section des grands, est un des derniers services publics au cœur de la cité où enfants et parents sont confrontés à d'autres valeurs* ». Dans ce quartier « *sensible* », où services et structures sociales se réduisent progressivement, laissant familles et enfants livrés à eux mêmes, cette école de R.E.P. a conçu l'apprentissage de la citoyenneté comme la première éducation contre le racisme. Ici, rappelle-t-elle, le lot quotidien d'une partie de la population, « *c'est la précarité qui se traduit par de la souffrance, et* » l'autre « *devient la raison de cette souffrance* ».

La sensibilisation à la différence, l'éducation à recevoir les autres et leur diversité comme une richesse font partie du quotidien de la classe des grands. Comme ce travail mené à partir d'une poésie où le Père Noël dit à la petite souris qui lui offre une colombe de la Paix qu'elle sera plus utile aux enfants du monde. Une occasion, en découvrant les pays sur le planisphère, d'aller à leur rencontre. Documents, contes, etc, font découvrir les cultures et aussi « *ce qui est étrange, étranger* » et s'apercevoir du même coup qu'on y trouve « *plein de choses qui nous ressemblent* ». Et ce petit signe distinctif des Indiens, placé entre les deux sourcils, que les enfants et leur maîtresse imaginent être le troisième œil humain, celui qui voit les



gens au delà des apparences, celui qui est devenu dans la complicité quotidienne de la classe, le repère pour construire le respect de l'autre et se souvenir que sa rencontre est essentielle.

Car, à elle seule « *cette sensibilisation à la différence serait réductrice* ». La citation d'Albert Jacquard épinglée avec d'autres aux murs de la classe comme autant de références permanentes, nous rappelle l'essentiel : « *Je suis les liens que je tisse* ». « *La mise en place d'un cadre permet à chaque enfant de mesurer que chacun a sa place et que la place de chacun est essentielle pour le groupe* » traduit Jacqueline. Pour que la classe soit traversée par des valeurs fortes, « *des règles de vie très claires* » doivent exister qui donnent à comprendre pourquoi on fait cela et pourquoi on ne peut pas faire cela. Mais « *en aucun cas, ce n'est la dominance qui gère les choses* ». « *Les insultes, la violence, le racisme ne sont pas négociables* », les enfants le savent.

Afin qu'ils soient « *disponibles pour les apprentissages, ils doivent retrouver l'estime de soi* ». L'école s'y emploie. Yasmin, dont les comportements échappaient à toutes les règles sociales, dont l'histoire n'était que « *violence et colère dans ses rapports aux adultes rentre en communication* ». Que ce soit au niveau des ap-

prentissages ou celui des comportements, les enseignants travaillent à ce que la classe « *soit constamment en situation de communication* » car l'identité d'élève se construit collectivement par les autres : le « *partage* » comme valeur.

Dans ce quartier au lien social fragilisé, la coopération des parents est devenue, au fil des années, une complémentarité essentielle de l'action de l'école. « *Le cahier de liaison* », outil de communication avec les familles, « *le cahier de bord* », témoin de la vie de l'extérieur et des écrits sociaux qui font sens et surtout les ateliers décloisonnés sont autant de moyens de se connaître et se reconnaître entre parents, entre familles et école. La prise en compte du milieu familial est indispensable à la construction identitaire de l'enfant.

Cette année encore, tout naturellement, parents et enfants de la classe de Jacqueline présenteront leur spectacle dans le cadre de « *Cité plurielle* », une semaine de rencontres, débats, spectacles organisée par la ville, contre le racisme et pour l'égalité. « *Mots musette* » : des bouts d'histoires vraies et singulières des parents, mis en récits par une conteuse professionnelle qui en souligne l'universalité, chantés et dansés par les enfants. Un spectacle qui nous rappelle que l'on est issu d'une rencontre ici et maintenant.



## « Faire valoir le droit et les valeurs »

*François Audigier, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Genève, analyse les rapports entre éducation au non racisme et éducation à la citoyenneté.*

### *Le civisme doit-il s'enseigner à l'école primaire ?*

Il convient d'abord de dire qu'aucune éducation au civisme ne garantira jamais que les personnes, une fois adultes, agiront dans le cadre défini par la citoyenneté, les droits et obligations qui lui sont associés. Mais c'est le pari de l'école qui est ici posé, le pari de l'éducabilité. Si l'on n'enseigne pas le civisme, ce cadre restera méconnu, et il y aura peu de chances que l'action humaine s'y déroule. On peut enseigner des savoirs, des capacités réflexives. La citoyenneté est d'abord un concept juridique et politique, une initiation au droit est donc nécessaire, ainsi que la mise en évidence des contradictions qui existent entre les termes de liberté, justice, loi et égalité dès lors que l'on est dans des situations sociales.

### *Quelles pistes existent pour que cette éducation à la citoyenneté soit tout de même la plus efficace possible ?*

D'abord, il ne faut pas hésiter à travailler des concepts comme la liberté ou la justice dès la maternelle, car les élèves développent des capacités de réflexion sur ces concepts dès le plus jeune âge.

Le travail sur les règles de vie, tout comme les conseils de classe, sont des initiations à la vie politique. Il est donc important de savoir que les règles ne s'établissent pas, dans une société démocratique complexe, sur un simple accord d'un groupe de participants. Les règles de vie obéissent à des règles qui leur sont supérieures, extérieures et antérieures : la Loi, à travers les règles de l'école, des principes : les Droits de l'Homme et le respect de la personne humaine, et le fait que les règles soient déjà intériorisées par les élèves. Il convient de ne pas faire croire aux élèves qu'ils les inventent, mais d'en faire un travail d'explicitation.

Enfin se pose la question du pouvoir que l'institution scolaire, à travers les enseignants, souhaite accorder aux élèves. Le droit est d'abord un espace de libertés : comment initier au droit, à une citoyenneté si nous ne dessinons pas à la fois des espaces, des temps et des ob-

jets de liberté pour les élèves ? Il y a là un paradoxe sur lequel il faudra réfléchir.

### *Est-ce que l'éducation contre le racisme rentre dans le cadre global de l'éducation à la citoyenneté, ou faut-il en faire une éducation spécifique ?*

Il faut d'abord revenir sur la multiplication des « éducations à ». Elles sont en général transversales, voire « adisciplinaires », elles ne renvoient pas spécifiquement à une discipline scolaire. Il y a cependant des savoirs sur le racisme que l'on peut avoir. Mais entre la connaissance scientifique et les comportements humains, on est dans deux mondes très différents.

Il existe un lien évident avec l'éducation à la citoyenneté. Mais la première relation à faire valoir est la position du droit et des valeurs. En France, le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit. C'est la première chose à enseigner aux élèves. Notre liberté de penser et d'expression dans l'espace public, pour des raisons qu'il s'agit d'explicitier et de travailler aussi, a



*Comment initier au droit, à une citoyenneté si nous ne dessinons pas à la fois des espaces, des temps et des objets de liberté pour les élèves ?*

des limites. C'est un cadre. De la même façon, l'éducation contre l'antisémitisme entre dans ce cadre. Ensuite, on va choisir dans des perspectives d'éducation à la citoyenneté des questions qui posent problème dans la société, questions à mettre dans la perspective du droit et de la construction d'une communauté politique. Cette construction doit permettre à tous les individus qui en font partie de pouvoir s'exprimer, d'avoir accès à un certain nombre de droits, de jouir d'un certain nombre de libertés. C'est là-dessus qu'il faut travailler.

### **Une enquête sur les discriminations à l'emploi**

L'Observatoire des discriminations a réalisé en avril-mai 2004 une enquête pour mesurer les réalités de la discrimination à l'emploi. En réponse à une offre d'emploi (commercial, niveau BTS), deux CV sont envoyés, qui ne diffèrent que par une caractéristique, la variable à tester. Les variables de discriminations sont : le sexe, l'origine ethnique (Maghreb/France), le lieu de résidence (Paris/Val Fourré à Mantes-la-Jolie), visage disgracieux, âge, handicap (mention cotorep).

« La discrimination à l'égard des personnes d'origine maghrébine n'est pas une découverte. Elle est considérable dans notre enquête », commente l'auteur du rapport.

Le candidat de référence et la candidate recueillent à eux deux plus de la moitié des réponses positives (29 et 26,7 %). L'ampleur de la discrimination due au lieu de résidence, comme celle due au visage disgracieux, est importante (seulement 17,4 et 12,8 % de bonnes réponses). Mais les critères les plus discriminants sont l'âge (7,7 % de réponses positives pour un candidat de 50 ans) et surtout l'origine ethnique (5,4 %) et le handicap (1,9 %).

L'enquête a également analysé la nature des réponses négatives. Les réponses téléphoniques faites au candidat « maghrébin » ne sont pas crédibles, car la plupart du temps l'élément de refus invoqué est présent dans le CV du candidat de référence qui, lui, est accepté. Enfin, 17 % des annonces présentent un caractère illégal, puisqu'elles mentionnent un critère d'âge, ce qui est interdit par le code du travail.

# « La question n'est pas abordée dans la formation des maîtres »

*Françoise Lorcerie, de l'université d'Aix en Provence, chargée de recherche CNRS, vient de diriger « La politisation du voile, en France, en Europe et dans le monde arabe », aux éditions L'Harmattan, 2005.*

## *Que sont le racisme et la discrimination ?*

Le racisme est une idéologie dans laquelle on dénigre des individus sur la base de critères physiques, en construisant son groupe comme catégorie supérieure. La discrimination, elle, n'est pas une idéologie mais un système de comportements qui consiste à traiter autrui inégalement. Elle peut s'accompagner de discours raciste mais pas forcément. Elle s'exerce dans tous les champs sociaux, à l'école entre autres, parfois inconsciemment. Enfin, on appelle ségrégation la mise à distance d'autrui, résultant notamment de la tendance des catégories favorisées à fuir les plus défavorisées. La ségrégation polarise le tissu urbain, avec des effets sur l'identité des territoires et sur les représentations qu'on a de leurs habitants et qu'ils ont d'eux-mêmes.

## *La catégorisation ethnique des individus a à voir avec le pouvoir...*

Oui. Si, pour le sens commun, l'origine ethnique est transmise par le sang, la sociologie des relations ethniques montre que c'est en fait une question de classement social. Les catégories ethniques s'appuient sur des indices physiques ou culturels en leur donnant une énorme importance, et en y réduisant l'identité d'autrui. Dans les Etats-nations, ce sont les maîtres du pouvoir et du territoire qui maîtrisent ces catégories, c'est-à-dire finalement les citoyens « normaux » aussi bien que les dirigeants. Ils tendent à mettre à distance et à traiter en catégorie à problème, en catégorie congénitalement à part, ceux qui sont arrivés plus récemment sur le territoire.

## *Pourquoi en France la reconnaissance des discriminations est-elle si récente ?*

Dans la belle histoire de la République, la France est un pays égalitaire et non raciste. Or, dans les faits, l'origine géogra-



*Entretien avec*  
**Françoise Lorcerie**

*Beaucoup repose donc sur les enseignants. J'aimerais leur dire : laissons la belle histoire, - l'histoire républicaine d'aujourd'hui reste à écrire, elle est devant nous.*

phique fait beaucoup de différence. Aujourd'hui, le fait d'être d'origine maghrébine ou d'un pays ex-colonisé a une incidence sociale lourde et qui passe d'une génération à l'autre. C'est le fruit de l'histoire coloniale mal digérée comme celui du blindage actuel de l'Europe face aux pays du sud avec lesquels elle entretient des rapports inégaux. Le racisme et les discriminations, bien réels, sont nourris par un fantasme de danger national et ils contribuent à l'entretenir ! C'est seulement en 1998 que le gouvernement a admis en France des discriminations raciales ou ethniques, et a renforcé la législation pour les combattre dans l'emploi, le logement et les loisirs. Ces domaines relè-

vent du secteur privé, l'Etat s'est gardé de braquer le projecteur sur lui. Et pourtant. Des études ont été menées dans la police, dans l'armée, dans l'école ; elles sont restées marginales et pour une bonne part sans suite. La question n'est toujours pas – presque pas – abordée dans les formations professionnelles de ces secteurs, en particulier dans l'éducation. Cela supposerait de dépasser la culpabilité pour prendre conscience des processus ethniques et de recourir aux sciences sociales pour les dé-cortiquer.

## *Que peut faire l'école ?*

Il faut définir l'école comme un espace juste où l'appartenance ethnique ne doit pas avoir d'effet non voulu, ni sur la répartition des classes, ce qui est souvent le cas au collège sous des pressions diverses, ni sur les attentes vis-à-vis des élèves, ce qui arrive au primaire. Sur ce point, l'école peut beaucoup et elle fait déjà beaucoup quand elle est vigilante. Maintenant, faut-il une éducation spécifique au non racisme ? Un fonctionnement scolaire réfléchi en fonction de cela n'en aurait peut-être pas besoin. Mais avec la course au programme, c'est sûrement utile, d'autant que les programmes d'éducation civique ne font qu'une référence timide et formelle au racisme. De surcroît, aucune directive de l'Education Nationale ne traite de l'indispensable mixité ethnique des classes et de l'égalité des élèves dans un contexte de renvoi à l'origine. La seule initiative institutionnelle en la matière, c'est encore la loi interdisant le port ostensible des signes religieux... qui s'analyse sociologiquement comme un nouveau message de défiance et une obligation supplémentaire de conformité imposée aux minoritaires. Beaucoup repose donc sur les enseignants. J'aimerais leur dire : laissons la belle histoire, - l'histoire républicaine d'aujourd'hui reste à écrire, elle est devant nous.



## éducation contre le racisme

### *Noyon s'la joue fraternel ?!*

Dans le cadre des semaines nationales d'éducation contre le racisme, le SNUipp et la F.S.U de l'Oise participent activement et en collaboration avec la fédération départementale des œuvres laïques de l'Oise à l'opération nationale de la Ligue de l'enseignement : « *Et si on s'la jouait fraternel ? !* ». Une initiative qui vise l'éducation à la citoyenneté pour lutter contre les discriminations. Les actions sont menées plus particulièrement sur le R.E.P de Noyon, auprès des écoles des quartiers périphériques de la commune. Un secteur au contexte particulier (discriminations, quartiers ghettos sans mixité sociale, déscolarisation d'enfants sans papier). Du 21 mars au 4 avril, les élèves de maternelle abordent le thème de la différence à partir d'albums et d'expositions itinérantes (« *La terre est ma couleur* », « *Immigration qui*

*forme le monde* », « *Tous parents, tous différents* »). De leur côté, les écoles élémentaires volontaires travaillent sur le thème « *Et si on s'la jouait fraternel ?!* ». Les élèves vont s'adresser au hasard du bottin par carte postale à des personnes du quartier. Poèmes, messages de fraternité, de solidarité, mais aussi de refus du racisme, le travail d'écriture est destiné à susciter surprise, émotion et réflexion sur le mode du don. Les destinataires sont ainsi invités à leur répondre. Suivra la création d'affiches reprenant les messages adressés par carte. Trois expositions itinérantes (mêmes thèmes qu'en maternelle) circulent dans la même période dans les écoles comme support d'accompagnement au travail mené avec les élèves.

<http://www.laligue.org/laligue/index.html>

## audiovisuel

### *Parcours au musée de Versailles*



Le château de Versailles a inauguré « *le musée parlant* », un parcours audiovisuel destiné aux scolaires. Portant sur la période napoléonienne, il doit permettre aux

élèves de cycle 3 de bénéficier d'une visite établissant le lien entre les événements marquants de l'Histoire de France et sur l'aspect artistique des peintures qui les représentent. Le parcours comporte une quinzaine de tableaux, qui font l'objet d'un son et lumière. L'objectif du musée est de sensibiliser les élèves à l'histoire de l'art et de leur donner envie de regarder les tableaux et de les analyser.

## contre l'intolérance

### *Projet plastique avec un artiste*



La classe de CE1 de l'école Alsace à Lunéville (Meurthe et Moselle) voit son année se décliner sous le signe de la tolérance. Les élèves ont étudié des albums sur le racisme et les différences, puis ils ont rencontré et débattu avec l'écrivain Elise Fischer, spécialiste des droits de l'enfant qui a vécu en Afrique du sud au temps de Mandella. L'enseignant Antoine Ciccolella a ensuite fait travailler les élèves avec un plasticien sur des créations d'affiches, conçues

comme moyen de communication pour faire passer un message. Sur le thème du « *vivre ensemble* », une vingtaine d'affiches ont ainsi été réalisées avec l'artiste El Yazid Kherbache dans le cadre de la première édition de la semaine « *agir ensemble contre l'intolérance* ». Ce dernier leur a également fait découvrir son exposition sur l'espoir et le désespoir des immigrés clandestins. Les enfants, de nationalités diverses, se sont ainsi très naturellement interrogés sur leurs origines. Un travail sur des origamis est en préparation avec une artiste handicapée au mois de juin pour le festival Art et Intégration.

« *Un livre n'est rien qu'un petit tas de feuilles sèches, ou alors, une grande forme en mouvement : la lecture.* »

Jean-Paul Sartre,  
extrait de *Situations*

## manuels scolaires

### *La place des femmes*

L'association Mix-Cité, composée d'enseignant-e-s, s'est adressée aux éditeurs de manuels scolaires afin de les alerter sur les stéréotypes véhiculés dans ces ouvrages. L'association souhaite notamment rétablir la place des femmes dans l'histoire et les arts, ou du moins que soit donnée l'explication historique de l'absence de femmes dans ces

domaines jusqu'à des périodes récentes, afin que les élèves ne croient pas que « *les femmes sont naturellement incapables d'accéder à l'intelligence artistique et intellectuelle* ». Mix-Cité rappelle que « *la perpétuation de stéréotypes sexistes participe au cloisonnement des filières et transmet aux élèves une représentation figée des rôles.* »

## enseignement des sciences

### *Micropolis accueille les classes*

« *Micropolis* », ce centre de découverte des insectes unique en Europe, reçoit des élèves en compagnie de leurs enseignants depuis son ouverture il y a cinq ans. Décors de vie des insectes en grand, installations qui placent le visiteur au cœur de la fourmilière ou de la ruche... La Cité met à disposition des écoliers un classeur pédagogique : « *Le monde des insectes* ». Résultat d'une collaboration avec des enseignants, il offre nombre de pistes (papier et CD

Rom) pour non seulement pratiquer les sciences mais aussi s'engager dans un travail interdisciplinaire et ce dès la maternelle. Des sessions sont également organisées pour former des enseignants à la démarche scientifique comme support à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue.

Micropolis, la Cité des Insectes, 12780 Saint-Léons à cinq minutes du Viaduc de Millau, dans l'Aveyron., tél : 05.65.58.50.61, E.mail : direction@micropolis.biz, site internet : www.micropolis.biz

## école rurale

### *Pour l'égalité et la réussite de tous... un colloque du SNUipp le 2 juin*

C'est dans le département de la Nièvre et la ville de Nevers que le SNUipp organise son prochain colloque national : l'école rurale, une école et un rôle spécifique pour la réussite de tous les élèves.

Cette journée apportera des éléments d'étude et de réflexion sur l'évolution des zones rurales, l'évolution de l'école et sa contribution à la réussite de tous les élèves. La place que joue l'école maternelle, la question de l'accueil et de la scolarisation des tous jeunes enfants dès deux ans seront abordées. L'évolution des dynamiques de renaissance des zones rurales, la nature des politiques publiques terri-



toriales, la place du service public, le développement de l'intercommunalité seront aussi au menu.

Autant de pistes que le syndicat continue d'explorer pour enrichir sa réflexion et pour contribuer au développement de cette école. Le programme et les intervenants de cette journée seront communiqués dans le prochain numéro de « *Fenêtres sur cours* » et dans la presse des sections départementales.

Inscriptions : s'adresser au SNUipp de votre département.

## Centenaire de Louise Michel

### **Portrait**



*Louise Michel est morte il y a cent ans. Qui était cette institutrice dont tant d'écoles portent le nom ?*

Voici 100 ans, un 10 janvier 1905, un long cortège accompagnait Louise Michel au cimetière de Levallois. Figure emblématique des combats révolutionnaires de la Commune, on oublie souvent qu'elle fut institutrice, et que c'est pour cela que de nombreuses écoles en France portent son nom. Originaire de Haute-Marne elle obtient le brevet de « *sous-maîtresse* » en 1853, à 23 ans. Ayant refusé de prêter serment à l'Empire, comme il était d'usage, elle enseigne alors dans des écoles « *libres* ». Très engagée pour le droit à une école de qualité, sans discrimination, elle dispense un enseignement dit « *républicain* », probablement proche des méthodes actives. Vers 1856, elle exerce à Paris tout en écrivant dans des journaux d'opposition et ...en composant des poèmes qu'elle envoie à Victor Hugo. En 1870, elle dirige une école rue Houdon: elle y organise d'ailleurs une cantine pour nourrir les élèves pendant le Siècle. A la chute de l'Empire, elle est élue présidente du Comité de vigilance du 18<sup>ème</sup> arrondissement, puis s'engage parmi les Communards comme soldat et ambulancière. C'est elle qui appellera Montmartre aux armes.

Arrêtée à la fin de l'Insurrection, elle lance à ses juges : « *Puisqu'il semble que tout cœur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame ma part. Si vous me laissez vivre, je ne cesserai de crier vengeance...* ». Condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie, elle reprend à partir de 1873 son métier d'institutrice auprès des enfants de déportés. Contrairement à ses compagnons, elle s'intéressera véritablement au pays et aux Canaques pour les instruire et les soutenir dans leur révolte. « *Le dimanche, ma case était pleine de Canaques apprenant de tout leur cœur, à condition que les méthodes fussent mouvementées et très simples... Jamais je n'eus d'élèves plus dociles et plus affectionnés* ».

L'amnistie prononcée en 1880, elle consacra les 25 années suivantes à la lutte libertaire et révolutionnaire au cours de milliers de conférences. Elle écrivit beaucoup sur l'histoire de la Commune mais aussi des poèmes, des contes, des romans populaires et... des études sur la pédagogie.

**Michèle Frémont**

**A**u cœur du Morbihan, l'école de Sérent, avec un effectif de 140 élèves, double tous les ans le nombre d'élèves primo-arrivants anglophones, de 2 en 2001 à 11 en 2004, de la maternelle au CM2. « Plus les élèves sont âgés à leur arrivée, plus l'adaptation est complexe car elle doit combiner l'apprentissage de la langue aussi bien sur le plan écrit que sur le plan oral avec la poursuite des apprentissages. Si en maternelle le bain de langage participe pour l'essentiel à cette adaptation, au cycle 3, surtout en CM2, c'est dur ». Hélène Teychenne, directrice de l'école de Sérent, explique : « on est obligé d'individualiser pour le cycle 3, de prévoir un traitement particulier pour les entraîner à la langue ». Avec ses collègues, elle doit adapter au fur et à mesure l'organisation pédagogique. « Je peux mieux répondre aux besoins des jeunes car depuis la rentrée les effectifs sont moins chargés ».

Pour la première fois cette année, l'Inspection académique a organisé des réunions d'information. Mais le département du Morbihan ne dispose que d'un seul poste de CLIN : « elle ne peut rien faire pour nous », constate Hélène. « Moi ça fait 4 ans que j'ai des An-

**Christophe Baron, directeur de l'école de Guémené**

« Il faut protéger les bienfaits de l'immersion en ne concentrant pas les élèves dans la même école, nous avons déjà 15 élèves qui se regroupent parfois comme une communauté. On a l'impression d'être au maximum ».

glais, les problèmes, les solutions, je n'ai pas attendu. J'ai apprécié cette réunion, mais c'est un peu tard », lance Christophe Baron, directeur à Guémené.

Avec l'aide des conseillers péda-

gogiques ou de la coordinatrice ELVE (à Pontivy), l'éventail des outils s'élargit peu à peu : logiciels d'initiation à la langue, ouvrages de littérature enfantine, fichiers d'entraînement autonome, méthodes « FLE » (Français Langue Etrangère), jeux de rôle... Pour ne pas « perdre le rythme » des apprentissages, les élèves sont encouragés par Christophe Baron à continuer des lectures de leur niveau en anglais. L'individualisation s'estompe au bout de 5 à 6 mois et l'élève intègre progressivement l'activité de la classe. Mais pour les sciences, la géographie et surtout l'histoire, la barrière de la langue oblige à chercher d'autres solutions. Parfois « je propose des recherches autour du même sujet sur des sites internet anglophones ». Les élèves arrivant à 10 ou 11 ans ont très peu de temps



## La Bretagne à l'heure anglaise

**L'arrivée d'élèves britanniques dans les écoles du centre Bretagne se confirme depuis 4 ou 5 ans. Ce phénomène, commun à d'autres régions de France comme la Dordogne ou la Haute Vienne, enrayer le déclin des écoles rurales.**

**Hélène Teychenne, directrice de l'école de Sérent**

« A Sérent, ces familles, assez jeunes, viennent s'installer en France pour la qualité de vie, et la qualité de l'école aussi : beaucoup se disent très déçus de l'école publique anglaise plutôt déshéritée ».

pour s'adapter, apprendre la langue et maîtriser les apprentissages avant l'entrée au Collège.

En Angleterre, le système éducatif étant différent, il y a des décalages à la fois culturels et scolaires. Certains élèves peuvent se sentir complètement perdus, déstabilisés et se bloquer en refusant par exemple d'apprendre le français. En fait la première chose est de bien évaluer les enfants, tout en tenant compte des aspects psychologiques et affectifs. « En ce moment c'est difficile pour une petite de moyenne section : ce n'est pas anodin d'arriver dans un pays étranger et de quitter plein de choses qu'on aimait ».

Il est donc important que « les familles s'investissent dans la langue pour aider leurs enfants car cela représente leur volonté d'intégration ». A l'école de Sérent, ils sont invités à participer le plus possible aux sorties scolaires, à la piscine...

La plus grande souplesse des petites écoles rurales « habituées » à gérer l'hétérogénéité des élèves favorise leur intégration. Très peu sont en situation d'échec.

Mais cela a un prix : il faut beaucoup d'énergie pour aider ces élèves « au mieux ».

Pour les enseignants, ce qui revient le plus souvent c'est « on se débrouille... On procède par tâtonnement, il n'y a pas de démarche arrêtée ».

Parfois, lorsque les échanges deviennent plus aisés, les enseignants et les élèves en apprécient la richesse. Si les élèves français peuvent mieux percevoir l'utilité de l'apprentissage d'une langue, les jeunes Anglais expriment souvent une certaine satisfaction d'être ici à l'école : « venant de secteurs très urbanisés, avec apparemment beaucoup de tensions sociales, ils apprécient le climat serein de notre petite école rurale », conclut Hélène.

**Michèle Frémont**

*Pour aider les élèves anglais, il faut souvent adapter ou « inverser » l'usage d'outils présents dans l'école.*

## ETUDES

**Aurélia Croizier,**

Professeure des écoles, chargée de la CLIN (classe d'initiation)

### « L'apprentissage de la langue dépend du projet de vie des familles »

#### **Quel est votre rôle dans la scolarisation des élèves primo-arrivants anglais ?**

Les besoins recensés sont localisés à Vannes et Lorient, et dans le Nord du département où sont la plupart des élèves anglais. Occupant l'unique poste CLIN du département, j'ai une double casquette. Je prends en charge environ 45 élèves sur le secteur de Vannes et je suis personne ressource pour le reste. Lors des réunions organisées par l'Inspection académique, j'ai pu fournir aux enseignants des informations et différents outils. Je n'interviens donc qu'en cas d'urgence, d'un appel à l'aide, en me déplaçant ou même par téléphone. Des appels, il y en a sans arrêt !

#### **Y a-t-il une spécificité de la scolarisation des élèves anglais ?**

Non, mais les comportements sont très différents comparés à ceux des enfants réfugiés en attente de régularisation, partagés entre l'angoisse et l'espoir. Ce derniers sont plus motivés, ils acquièrent souvent le français en 3 mois.

Pour les enfants anglais, l'apprentissage de la langue dépend du projet de vie des parents. Quand il s'agit de restaurer des maisons

pour les revendre et retourner en Angleterre, l'investissement est très faible. Cette idée aussi de suprématie de la langue anglaise empêche parfois les enfants de fournir les efforts d'adaptation nécessaires. C'est une vraie difficulté pour leurs enseignants. Par contre si l'enfant a été associé au projet et si les familles veulent vraiment s'intégrer, cela se passe bien.

#### **Quelles sont les difficultés qu'il faudrait prioritairement surmonter ?**

Faute de frais de déplacement, ma mission est assez restreinte. Les réunions d'information, situées le mercredi matin sur la base du volontariat, n'apportent pas la formation nécessaire. C'est difficile pour les collègues en secteur rural, ils sont confrontés à beaucoup d'hétérogénéité: cette situation est parfois mal vécue. Par ailleurs l'arrivée assez massive dans certains villages favorise la constitution de groupes anglophones et les élèves n'ont pas la même motivation que lorsqu'ils sont isolés. Il est alors difficile de répondre à leurs besoins d'autant que le modèle choisi dans le département était jusqu'à présent celui de l'immersion.

## Les PPMS manquent de sûreté



*Une salle de classe après l'explosion de l'usine AZF à Toulouse.*

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté, plus communément appelé PPMS, a fait l'objet d'une circulaire publiée au BO du 29 mai 2002 suite aux tempêtes de 1999 et à l'explosion d'AZF. Son objectif est de mettre à l'abri les enfants et les personnes dans l'attente de l'arrivée des secours en cas de risques majeurs tels tempête, inondation, séisme, nuage toxique, accident industriel... Pour les écoles, l'élaboration du PPMS nécessite d'identifier les risques propres à la commune, d'informer les personnels et les parents, de gérer la communication avec l'extérieur, de mettre élèves et enseignants en sécurité, tout en respectant les contraintes indiquées (1m2 par élève, à l'étage si inondation, confinement des fenêtres si vitres brisées par une explosion, avec accessibilité des sanitaires et des points d'eau...). Le ministère informe sur les risques éventuels (BO spécial, publications particulières et site de l'observatoire).

La circulaire ne rend pas le PPMS obligatoire, aucun délai n'est fixé... Cependant, dans plusieurs départements, les écoles ont été sollicitées cette année pour appliquer le dispositif. Les équipes concernées déplorent la somme de travail nécessaire pour la préparation de l'exercice. Malgré l'utilité du plan pour la sécurité des élèves et des personnels. Mais cela ne peut se dérouler sans que les administrations de tutelle coordonnent les différents partenaires censés aider les directeurs dans cette préparation (collectivités territoriales, gendarmerie, pompiers...) et qui font souvent défaut. Sans rejeter l'initiative, les équipes enseignantes se sentent démunies pour assumer cette responsabilité sans les personnes compétentes des questions de sécurité à leurs côtés. Le SNUipp intervient de nouveau auprès du ministère pour réclamer plus d'information et de coordination de l'administration, des demandes d'actions de formation et pour poser la question de la responsabilité exclusive des directeurs d'école qui ne veulent pas l'endosser seuls.

**Au programme de la CAPN** du 21 avril, promotion des détachés en France et hors de France et affectation en Polynésie Française et à Mayotte

**Dans le cadre de la mise en place de la LOLF**, il y a mensualisation, à compter de la paie de janvier 2005, de certaines indemnités qui étaient jusque là versées selon une autre périodicité.

Sont concernées dans le premier degré : l'indemnité de responsabilité de direction d'établissement attribuée à certains personnels de direction, versée aux directeurs d'EREA, d'ERPD, UPR l'indemnité de fonction aux instituteurs et professeurs des écoles maîtres formateurs (IFIP-PEMF) l'indemnité de charges administratives allouées à certains per-

sonnels en fonction dans les IUFM.

### **A compter du 1<sup>er</sup> juillet, le service des prestations familiales**

-allocation pour jeune enfant, allocations familiales, complément familial, allocation d'éducation spéciale, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, allocation de parent isolé, allocation parentale d'éducation à taux partiel, allocation d'adoption, allocation de présence parentale- sera transféré aux CAF. Ne sont pas concernés les prestations relevant de l'action sociale individuelle, et le supplément familial de traitement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce transfert, les collègues allocataires ont reçu ou vont recevoir les documents nécessaires à la constitution des dossiers. Le re-

tour de ces documents est fixé au plus tard le 15 avril. En cas de retard, le collègue devra en effet s'inscrire lui-même auprès de la CAF compétente.

Les demandes de prestations nouvelles -aide au logement, PAJE, allocation parentale d'éducation à taux plein, aide à la famille pour l'emploi d'une aide maternelle agréée, allocation de garde d'enfant à domicile, allocation adulte handicapé- peuvent être faites dès maintenant directement à la CAF.

Attention, les prestations familiales seront versées pour la dernière fois aux agents avec leur salaire perçu le 28 juin 2005. Or, les CAF paient au début du mois suivant l'ouverture des droits, soit le 05 août 2005 et non fin juillet 2005.

### **Enseignant en SEGPA ou en EREA**

Indemnité SEGPA / EREA	1487,16 €
Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière (au prorata du temps d'exercice)	795,84 € (montant annuel)
Si ZEP : indemnités	1102,56 € (montant annuel)
Heures de coordination et de synthèses	Instituteur : 18,10 € (Taux horaire) PE : 18,50 € (Taux horaire)

### **Psychologue scolaire, Rééducateur, Maître E**

Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière (au prorata du temps d'exercice)	795,84 € (montant annuel)
Frais de déplacement pour les personnels des RASED	enveloppe budgétaire différente selon les départements et les circonscriptions
Si ZEP : indemnités (proratés en fonction du temps d'exercice sur le poste classé ZEP)	1102,56 € (montant annuel)

## **INDEMNITÉS DANS L' AIS**

### **Enseignant en CLIS**

Si ZEP : indemnités	1102,56 € (montant annuel)
NBI pour les instituteurs et PE spécialisés	27 points

### **Enseignant en établissement spécialisé**

Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière (au prorata du temps d'exercice)	795,84 € (montant annuel)
Heures de coordination et de synthèses (sauf SEGPA et EREA)	Instituteur : 16,46 € (Taux horaire) / PE : 18,50 € (Taux horaire)
Autres indemnités payées par l'établissement	en fonction des conventions d'établissements

## **Questions / Réponses**

**Ayant eu satisfaction à ma demande de permutation informatisée, ai-je encore la possibilité de l'annuler ?**

Une demande d'annulation de permutation, après avoir eu connaissance des résultats, peut être sollicitée. Il faut établir la double demande d'annulation (motivée), auprès de l'IA d'origine, et auprès de l'IA d'accueil. La demande est soumise aux deux CAPD pour avis. Si les deux IA émettent un avis favorable, la permutation est annulée.

**J'ai obtenu simultanément mon départ en stage CAPA-SH et ma permutation informatisée, est-ce que je partirai en stage dans mon nouveau département ?**

En cas d'obtention simultanée d'une permutation et d'un congé formation ou d'un départ en stage CAPA-SH, le congé et le départ en stage sont annulés.

**Je n'ai pas obtenu satisfaction à ma demande de permutation, quelles démarches dois-je suivre ?**

Il faut faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès de l'inspection académique du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'inéat (autorisation d'entrée). Ces demandes doivent obligatoirement transiter par la voie hiérarchique.

## Littérature de jeunesse

# Florilège pour les petits

« Nous avons voulu souligner combien les paroles qui constituent (*Les comptines et les chansons enfantines*) appartiennent à la langue maternelle, celle qui s'adresse à l'enfant qui ne parle pas encore, et qui l'enracine pourtant aux sources même de sa culture » (*Marie-Claire Bruley*)

*Enfantines, M-C Bruley & L. Tourn, ill. P. Dumas – Ecole des Loisirs 1998 (30 euros) Adultes*

Album incontournable pour tous ceux qui sont en contact avec les petits. Florilège qui met en lumière la poésie et la fantaisie de ce premier patrimoine de l'enfance et de ses rituels les plus immuables. On y retrouve « *Bateau sur l'eau* » et « *A cheval sur mon bidet* » et bien d'autres comptines qu'on avait oubliées, avec leur gestuelle. Eclairage littéraire et psychanalytique dans l'introduction et la conclusion. Les aquarelles de Dumas, dans les tons pastel, réhaussées de sanguine sont pleines de tendresse et de malice. Cf. aussi « *Berceuses* » des même auteurs (1996)

*Les comptines bleues des petits lascars (1 livre + 1 cassette) M. Garabédian, & J. Boucher - Didier 2002 (24,5 euros)*

Voilà une précieuse collecte présentée dans un solide coffret. L'album aux couleurs tendres, offre des comptines, rondes, jeux de doigts, berceuses, classées par tranche d'âge. Un livret destiné aux parents précise l'origine, les variantes, les gestes, mimiques et jeux accompagnant ces comptines. Une cassette audio propose les enregistrements d'enfants accompagnés à la flûte, viole de gambe et guitare. Les partitions sont reproduites en fin d'ouvrage

*A l'ombre de l'olivier, le Maghreb en 29 comptines, M. Lerasle & H. Favret -*

*Didier 2001 (23,5 euros)*

Beauté de l'écriture arabe, poésie des textes traduits en fin d'ouvrage, séduction de la langue et des sons, ces comptines et berceuses du Maghreb sont admirablement mises en musique par P. Mindy. Les illustrations virevoltantes aux couleurs somptueuses de Natali Novi ajoutent encore au charme de ce livre et de son CD-Rom. Cf. aussi dans la même collection « *A l'ombre du baobab* » (Afrique), « *A l'ombre du flamboyant* » (comptines créoles) « *Comptines et chansons du papagaio* » (Portugal et Brésil). Outre leur beauté universelle, ces comptines sont très précieuses comme pont avec la culture d'origine des enfants de migrants.

*Cinq petits doigts, Nadja – Ecole des Loisirs (Loulou & Cie), (7,3 euros) Tout petits*

Le petit livre cartonné est découpé en forme de main et chaque doigt est personnalisé. Le premier, qui s'appelle le Pouce, dit : « *Je veux faire un bon dîner !* » l'Index, dit : « *Moi, je ferai les courses pour le dîner.* » Chacun aura sa tâche. Que fera le dernier ? On connaît beaucoup de variantes de cette comptine de doigts qui se termine par des chatouillis au creux de la main et des éclats de rire.

*Salade de comptines A. Serres & O. Tallec – Rue du monde 2002 (13 euros)*

Alain Serres s'en donne à cœur joie pour concocter cette savoureuse salade de comptines contemporaines. Elles mettent en scène, en images et en sons, du matin au soir, la vie quotidienne et ses fantaisies. « *Le feu rouge a pris feu, il est rouge comme le feu – Vite un pipi d'ange – pour qu'il passe à l'orange ! – Vite un bain de*

*mer – pour qu'il repasse au vert !* » On y croise le shampooing, le temps qu'il fait le temps qui passe, les pompiers, le vide-ordure, la nuit, Picasso... et même « *Une poule sur l'azur - qui picotait des voitures - pique auto, picota, fais la queue et reste là !* » Cf. aussi chez Rue du Monde, « *Oh ! les comptines du monde entier !* » d'A. Ivanvitch, avec leurs textes en langue originale, leur traduction, et sur les doubles-pages, les immenses illustrations aux couleurs vives d'A. Prigent.



*J'entends le loup, le renard et la belette ! ill. C. Voltz – Didier (Pirouettes) 2000*

Ritournelle pour compter de 10 à 1, rendue célèbre par le groupe Tri Yann. Ici, une poulette et les animaux de la ferme terrorisés par la présence de leurs ennemis veulent partir. Mais le fermier veille, chasse les prédateurs et tout fini en musique dans la grange. C'est une jolie collection qui présente une comptine, sa partition et son interprétation particulière par un illustrateur connu. Citons

« *Mam'zelle Angèle* », « *Au feu les pompiers* », « *Bateau sur l'eau* », « *Un éléphant qui se balançait* », « *Meunier tu dors* », « *J'aime la galette* »...

*Pierre et le Loup, S. Prokofiev, G. Philippe – T. Magnier 2000, Livre & CD (20 euros)*

Réédition émouvante du conte musical de Serge Prokofiev dit par Gérard Philippe. Le canard est dans la mare, l'oiseau sur l'herbe, le chat dans le pré, mais Pierre s'est échappé du jardin et le loup a surgi de la forêt, poursuivi par les chasseurs... à raconter aux petits, à écouter ou à lire tout seul.

Marie-Claire Plume

Retrouver les dernières rubriques élargies sur le site du SNUIPP : <http://www.snuipp.fr/enseignants/frameressources.html> Livres de jeunesse



## En ligne

### Ressources pédagogiques

#### Wikipédia



Wikipédia est un projet d'encyclopédie gratuite, écrite coopérativement et dont le contenu est réutilisable selon les conditions de la Licence de documentation libre GNU. Vous pouvez consulter un article ou participer vous-même au projet tout de suite !

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>

#### Ecole et Nature

Le réseau Ecole et Nature s'est donné pour but de développer l'éducation à l'environnement en favorisant les relations entre les acteurs, en créant des outils et en participant à la mise sur pied d'une représentation nationale de l'éducation à l'environnement. Dans sa mise en œuvre, il défend un état d'esprit favorisant la solidarité citoyenne entre les artisans du développement durable.

Sur le site on trouve un ensemble d'outils très concrets pour aider à monter des projets d'éducation à l'environnement, des fiches pédagogiques regroupant des centaines d'activités à pratiquer, des fiches thématiques

[www.ecole-et-nature.org/](http://www.ecole-et-nature.org/)

#### L'Atelier pédagogique

L'Atelier pédagogique est un site belge de ressources destiné aux enseignants des écoles primaires et maternelles.



Tous les documents sont libres d'utilisation.

Vous y découvrirez une série de dossiers (les Jeux Olympiques, Pompéi et l'éruption du Vésuve, la numération égyptienne, l'île de Pâques...), une publication « *Le Tableau Noir*

» qui propose des pistes pédagogiques, des illustrations gratuites, des documents géographiques et historiques.  
[www.brunette.brucity.be/atelped/pedagogie/index.html](http://www.brunette.brucity.be/atelped/pedagogie/index.html)

#### PALS

Le PALS est la plus grande communauté scolaire branchée au monde. Elle relie plus de 4,6 millions d'élèves et enseignants, et regroupe plus de 101 575 profils de salles de classe. Les membres de 191 pays apprennent ensemble et se lient d'amitié grâce aux outils interactifs gratuits de ePALS.

[www.epals.com/community/](http://www.epals.com/community/)

#### Contes Africains

Le monde du conte africain est très vaste. Ce site s'intéresse plus particulièrement au conte en Afrique noire :



Afrique de l'Ouest et la corne de l'Afrique. On y trouve aussi bien de la théorie que de

nombreux textes.

[www.contesafricains.com/](http://www.contesafricains.com/)

## Enseignement des langues vivantes : à quand la formation de tous ?

La Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école a inscrit la pratique d'au moins une langue vivante dans le socle commun et le rapport annexé en prévoit l'enseignement dès le CE1, après une étape de généralisation au CE2 à la rentrée 2005.

Pour le Ministère, cet objectif semble « *relativement réaliste* » puisqu'il poursuit une politique engagée depuis 2002. 70,7 % des CE2 bénéficiaient déjà de cet enseignement en 2003-2004 - et 99,4 % des cours moyens. Mais la généralisation dès le CE1 implique de résoudre un certain nombre de problèmes.

En 2002 l'Inspection générale de l'Éducation Nationale faisait un bilan plutôt négatif : insuffisances didactiques et pédagogiques, faibles compétences orales des élèves, inégalités des acquis à l'entrée du collège. Un rapport du Sénat pointe en 2003 les problèmes de qualité de l'encadrement et de liaison entre le CM2 et la 6ème. De son côté, le Conseil National des Programmes « *n'est pas convaincu que l'enseignement des langues vivantes à l'école soit effectif et efficace* »...

Dans la loi, une nouvelle commission de l'enseignement des langues auprès du recteur doit veiller à la diversité de l'offre avec des objectifs de + 20 % pour l'allemand et + 10 % pour l'arabe, ainsi qu'à la cohérence et à la continuité de l'enseignement. Mais le risque d'uniformité linguistique est loin d'être écarté. En 2004, l'anglais omniprésent atteint les 80 %, l'allemand reculant de 20 à 15 %, les 5 % restants se partageant entre l'espagnol, l'italien, l'arabe et le portugais. Le choix de la langue au primaire risque de ne pas exister, la seule garantie portant sur la continuité du choix vers le collège. Comment faire quand un élève change de secteur ? Comment concilier le respect des secteurs scolaires et la liberté du choix des familles ? Une réflexion s'impose.

Mais surtout « *on a un problème de formation des enseignants* », reconnaissent les auteurs du rapport annexé à la loi. Sur les 34 200 personnels mobilisés, le nombre d'enseignants du 1er degré se stabilise en 2003 à 45,8 %. Le nombre des sortants d'IUFM et des maîtres itinérants s'est accru, alors que l'on constate que les enseignants habilités prennent de moins en moins en charge cet apprentissage en dehors de leur classe, et ce malgré les pressions des inspecteurs.

La mise en œuvre de l'enseignement des langues reste dans la profession un motif important d'insatisfaction. Les conditions d'enseignement sont peu favorables : travail en groupe souvent impossible, décloisonnements imposés... La formation initiale est insuffisante et les réductions drastiques de la formation continue n'ont pas permis non plus aux enseignants d'acquérir cette habilitation.

Le SNUipp dénonce le recours à des personnels contractuels et précaires et demande un plan d'urgence pour la formation des enseignants du 1er degré. Il demande aussi la suppression du fléchage des postes lors du mouvement : un recensement en cours atteste de leur augmentation.

Michèle Frémont

## « Réussir ensemble, comment ? » : un colloque du SNUipp

*A Paris, le 27 janvier, le SNUipp a organisé un colloque national en présence de Philippe Meirieu et Jacques Bernardin pour débattre de la réussite de tous les élèves. Aperçu de la journée...*



*Jacques Bernardin et Philippe Meirieu au colloque « Réussir ensemble, comment ? »*

Le 27 janvier dernier s'est déroulé un colloque organisé par le SNUipp sur le thème « Réussir ensemble, comment ? » avec Philippe Meirieu, directeur de l'IUFM de Lyon et Jacques Bernardin, secrétaire national du GFEN. Il a réuni environ 150 enseignants de toute la France.

Philippe Meirieu a rappelé les enjeux pédagogique, social et politique de l'école primaire, en précisant les raisons pour lesquelles cette école est « première, unique et démocratique ». Première, car elle est un cadre qui permet d'accueillir tous les enfants afin de pallier les inégalités familiales et sociales, et qu'elle est une institution qui permet à chaque enfant d'effectuer la rupture nécessaire avec l'univers familial. L'école permet à chaque enfant de se construire en se confrontant à la résistance des objets, des savoirs et en apprenant à distinguer le « savoir » et le « croire ».

Unique, car elle est à la fois la réalisation d'une utopie et un projet particulièrement d'actualité au moment où grandit l'individualisme. L'école est porteuse d'un projet social : la découverte simultanée de ce qui unit et de ce qui spécifie. Une manière de nommer cette unité est la pédagogie différenciée : la prise en compte et la gestion des différences entre les élèves au sein de la même classe. A cet égard, le retour à une pédagogie de soutien inscrite dans la loi Fillon met fin à tous les efforts pour traiter l'autre et le même ensemble.

Démocratique car l'école est le lieu d'appren-

tissage des principes fondateurs de la citoyenneté. « Elle est un lieu de formation à la démocratie par une pratique encadrée et régulée de la démocratie ». Quand « l'idéologie dominante » s'obstine à tout penser en terme de préalables, la pédagogie s'efforce de solliciter la motivation dans et par le travail et vice versa.

Jacques Bernardin, quant à lui, s'est attaché à ce qu'il est possible de faire pour favoriser la réussite des élèves. Il explique l'accroissement des écarts entre les élèves par des facteurs externes : les inégalités sociales qui se sont creusées, un double phénomène de ségrégation urbaine et d'évitement scolaire ; mais également par des causes internes. L'école, en effet, peut participer à creuser les inégalités scolaires, par la logique des classes de niveau mais également sur le plan pédagogique : l'adaptation au public et la différenciation qui en résulte opèrent souvent au détriment de ceux qu'elle vise ; l'incitation à se centrer sur le faire renforce la logique de la tâche au détriment de la réflexion ; la simplification retarde la confrontation à la complexité et aveugle les élèves sur la nature véritable des notions visées ; enfin, l'aide accrue renforce l'attentisme des élèves et est donc peu propice à l'autonomie. Jacques Bernardin dénonce la loi Fillon qui propose l'individualisation des parcours et avance la notion d'égalité des chances. Or, « cette notion signifie que chacun devient comptable de son devenir selon son mérite

personnel, ce qui a pour effet de dé-solidaire l'individu de sa communauté d'origine quand il gagne, de participer à l'intériorisation de l'échec comme juste sanction de ses manques personnels quand il perd. » L'école, selon lui, ne doit pas, au nom du respect des différences, différencier les programmes, la pédagogie, les filières.

Au contraire, le rôle de l'école est d'abord de réaffirmer ses fonctions anthropologiques et sociopolitiques, et elle doit faire évoluer ses pratiques afin de remobiliser les élèves et de changer leur rapport à l'activité d'apprentissage. Pour cela, l'ouverture culturelle est un élément important qui permet de se confronter à des situations et expériences nouvelles. Il est également nécessaire de refondre les pratiques d'apprentissage en proposant des situations – problèmes et légitimer l'apprentissage par l'éclaircissement des pratiques sociales de référence. Il faut viser l'autonomie intellectuelle des élèves en les sevrant de notre aide, et pour cela, un engagement personnel de l'élève est indispensable, ainsi que la médiation du groupe, élément fondamental pour permettre le progrès et l'expression de tous. Le regard des enseignants sur les élèves se doit d'être collectif, mais également bienveillant, sans pour autant baisser la garde quant aux exigences.

Les enseignants présents dans la salle ont exprimé leur attachement à une école qui prenne en compte tous les élèves et qui soit réellement une école de la réussite de tous.



## Cinéma

### Million dollar baby

L'histoire d'une jeune fille passionnée par la boxe et prise en charge par un entraîneur vieillissant et hanté par ses échecs ne serait pas suffisante pour faire la valeur du nouveau film de Clint Eastwood. On y voit de belles et sombres envolées sur la passion qui guide un destin, sur la transmission, le succès et la fatalité. Mais l'intérêt de ce film est ailleurs. C'est le talent d'Eastwood lui-même qui nous touche, comme peintre de portraits, manipulateur de lumière, bien plus que comme moraliste ou raconteur d'histoire. Les clairs-obscur, les visages en sueur des boxeurs et surtout de la boxeuse Hilary Swank, les rides et les cheveux gris de son vieil entraîneur-metteur en scène, le regard tout aussi paternel de Morgan Freeman, les comparses et les figurants, les foules de spectateurs enthousiastes, le sordide et le brillant, tout cela fait de ce film une succession d'images admirablement composées, illuminées par un artisan au sommet de sa maîtrise. Le mélodrame qui noue les destins des personnages, le dilemme de la fin ne sont pas vraiment palpitants. Ce sont des



© Mars Distribution

plans, les uns après les autres, qui donnent sa force à Million Dollar Baby. Un plan assez court d'un Eastwood, agenouillé, en prière devant son lit de solitaire suffirait à lui seul à rendre le film inoubliable. Un portrait de mère sordide complotant devant sa fille en détresse, quelques dialogues hilarants entre Eastwood et Forman, d'un humour à froid éblouissant au milieu d'un film infiniment sérieux, des héros secondaires dignes de certains fantômes scoresiens, et voilà pourquoi Eastwood est grand.

René Marx

## Musique

### Contemporains et traditions

Deux albums aux sonorités électroniques. Jon Hassell, trompettiste et compositeur américain, est un des pères fondateurs de la scène électro-jazz. Son dernier opus « *Maarifa street* » mêle musique de studio et enregistrements live, sons purs de la trompette ou borborrygmes sonores. Un charme certain pour une musique un peu planante.

« *La planète bleue* », c'est d'abord une émission de radio diffusée par Couleur 3 et Radio Nova qui propose un panorama mondial des musiques novatrices. Un CD aux accents futuristes qui se veut découvreur des talents de demain. Des musiques du monde tissées de sons analogiques, numériques, ou d'autres bizarreries électroniques. Une nostalgie du futur déconcertante.



© Andy Fleck

Buda musique s'attache plutôt aux traditions musicales en péril. Voici un magnifique album de chants de femmes des Comores interprété par Zaïnaba, chanteuse de variété nationale. Une « *voix d'or* » quitte le monde de la musique moderne pour redécouvrir son patrimoine. Alberto Hemi « *coplas sefardies* » est le nouveau disque de la collection "Patrimoines musicaux des juifs de France". Interprété par Pedro Aledo, il est consacré à la musique des juifs séfarades.

Laure Gandebeuf

Jon Hassell : Maarifa Street Label bleu  
La planète bleue volume 3 chez Label bleu  
Comores : chants de femmes collection musique du monde chez Buda Musique  
Alberto Hemi : Coplas sefardies Buda Musique

## L'agenda

### Sartre à la BNF

À l'occasion du centenaire de la naissance de Jean-Paul Sartre, la BNF propose du 9 mars au 21 août une grande exposition complétée par une série de conférences. En parallèle, du 2 au 30 avril, une série d'émissions lui sera consacrée sur France Culture.

Rens : <http://www.bnf.fr>

### Festival cinéma jeune public

Festival Les Toiles Filantes, organisé par le pôle régional d'éducation artistique en Aquitaine. Séances spéciales en présence des réalisateurs pour les scolaires. Du 30 mars au 3 avril à Pessac.

Rens : [www.webeustache.com](http://www.webeustache.com)

### Jules Verne en 80 jours à la Cité des sciences

À l'occasion du 100ème anniversaire de la mort de l'écrivain, la Cité des sciences et de l'industrie met en lumière l'homme, son œuvre, son époque et sa modernité. Du 26 mars au 26 juin, à la Cité des sciences et de l'industrie

Rens : 01.40.05.76.98 ou [www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr)

### Marche mondiale des Femmes 2005

Rencontre féministe européenne avec forums, manifestation et concert.

Les 28 et 29 mai à Marseille

Rens : [www.marchemondiale.org](http://www.marchemondiale.org)

### Journée européenne de l'éducation

Suite à l'engagement pris au forum social de Londres et organisée par des mouvements et syndicats européens, la journée européenne de l'éducation proposera colloques et rassemblement.

Le 14 mai à Paris (lieu à venir).

Rens : [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

# L'Espagne se prépare *une nouvelle loi* pour l'école



*La premier grand chantier législatif du gouvernement espagnol prend sur bien des points le contre-pied de la loi Fillon.*

**A**u moment où le gouvernement français vient de faire adopter son texte sur l'école, l'Espagne elle aussi prépare une nouvelle loi d'orientation. Le Parti Populaire qui gouvernait le pays depuis 2000 avait engagé une réforme (la LOCE : loi organique de qualité de l'éducation) dès son arrivée aux affaires. Un texte qui n'avait pas satisfait l'ensemble de la population et des organisations syndicales, c'est le moins que l'on puisse dire.

Quelques mois après son élection, c'est dans le domaine de l'éducation que le nouveau gouvernement lance son premier grand chantier législatif.

Au niveau de l'enseignement primaire, l'éducation des enfants de 0 à 3 ans entre à nouveau dans le cadre des missions de l'école. Elle sera gratuite et non obligatoire. La LOCE avait permis l'introduction « d'autres professionnels », sans préciser lesquels pour se charger des très jeunes enfants. Cette éducation sera donc à nouveau dispensée par des enseignants, même si se pose la question du devenir des autres personnels déjà embauchés dans certains centres. La France, elle, est entrée dans une phase de régression sur cette question.

En ce qui concerne les programmes, en Espagne, avec la nouvelle loi, 45 % du contenu d'enseignement sera rendue aux communautés autonomes (la LOCE leur avait ôté cette prérogative) de même que l'organisation dans les cycles de ces savoirs, savoir-faire et attitudes. Des étapes

sont définies pour l'acquisition des compétences, mais chaque école pourra répartir librement les contenus d'acquisition par année scolaire, et décider des critères d'évaluation en fonction de son projet pédagogique. Ces mesures s'inscrivent dans la logique des cycles prenant en compte les connaissances actuelles sur le plan du développement de l'enfant et de ses acquisitions. Le gouvernement français, lui, a mis en cause cette organisation de la scolarité avec le retour en force du redoublement.

**Une des propositions les plus importantes concerne l'aide aux élèves en difficulté.**

Des tutorats seront mis en place au sein des écoles. Le projet prévoit également de doter chaque école primaire d'un département « d'orientation » avec un psychopédagogue, un enseignant de soutien et un orthophoniste. Un dispositif plus proche des RASED français que du Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) de la loi Fillon !

En 2000, la LOCE avait mis en place des « itinéraires » d'options dès la classe de 3<sup>e</sup>, qui définissent de manière rigide l'orientation future des élèves. Le projet de loi prévoit de laisser le libre choix d'options dès la 3<sup>e</sup>, avec l'objectif qu'il n'y ait pas de conséquence sur le reste de la scolarité. Les écoles primaires vont également développer davantage l'enseignement des TIC et des langues étrangères.

La LOCE avait rendu obligatoire l'offre de l'enseignement religieux par les établisse-

ments. Les élèves qui ne souhaitaient pas suivre cette option étaient tenus de suivre un cours de culture religieuse. Ces deux enseignements devaient compter dans l'octroi de bourses et l'accès à l'université. Cette mesure a été retirée. L'enseignement religieux restera facultatif et aucun enseignement compensatoire ne sera mis en place. Il demeure que la question de la religion à l'école publique reste un problème.

En ce qui concerne les directeurs, tant d'écoles que de collèges et lycées, ils seront de nouveau choisis parmi les enseignants. C'est le conseil scolaire qui sera chargé de les élire, alors que la LOCE voulait mettre en place des personnels administratifs détachés de la communauté éducative.

La fin de l'enseignement secondaire est, comme en France, sanctionnée par un examen terminal, équivalent du baccalauréat, qui permet d'accéder aux études supérieures. La LOCE avait mis en place un examen supplémentaire pour entrer à l'université. Cette disposition est purement et simplement retirée.

Sur plusieurs aspects, cette réforme a été bien accueillie, mais sur d'autres points des insatisfactions demeurent, notamment ceux concernant la non remise en cause du dualisme scolaire.

Les enseignants attendent maintenant l'annonce de moyens pour l'éducation.

*Les écoles pourront librement répartir les contenus d'enseignement au sein du cycle.*

**Charlotte Bœuf  
Pierre Magnetto**

## Leur avis

### Assemblée européenne,

Les députés demandent « *résolument l'abandon du principe du pays d'origine qui, en l'absence d'un niveau d'harmonisation suffisant des secteurs concernés, et compte tenu des disparités de l'Europe, présente un risque de dumping social et juridique qui favoriserait la concurrence déloyale et la baisse de qualité de l'offre de service* ».

### Comité syndical européen de l'éducation

demande que « *Les services de l'éducation ne soient pas couverts par la directive. Au terme des articles 149 et 150 du traité, les compétences de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation se limitent à l'adoption d'incitants et de recommandations* » du contenu de l'enseignement et de l'organisation du système de l'éducation ». *Si une forme quelconque d'activité éducative doit être couverte par la directive sur les services, la politique commerciale de l'UE risque de mettre hors-jeu la répartition des compétences telle qu'elle est exposée dans le traité...*»

### ATTAC

*C'est au nom de l'objectif affirmé dans le traité constitutionnel d'une UE comme « marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée » que la directive Bolkestein va tenter de lever tous les obstacles qui « entravent » ces libertés : les services publics, les monopoles de sécurité sociale, les droits du travail nationaux, la protection des usagers et des consommateurs.*

### SNUipp FSU

*« Les services publics ne sont pas inscrits ni dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'union. Le traité constitutionnel reprend pour l'essentiel les dispositions déjà en vigueur pour les S.I.E.G reconnus par le traité d'Amsterdam. Ils restent soumis au droit de la concurrence, et peuvent au mieux avoir un statut dérogatoire soumis à l'interprétation des institutions européennes. Ils ne sont jamais définis par des principes et critères positifs résultant de la délibération démocratique et du choix des citoyens. »*

# Libres services en Europe



Ce 19 mars, les services publics se sont invités à l'euromanif bruxelloise (voir page 13) pour une autre Europe « *sociale et solidaire* » et en opposition à la directive dite Bolkestein qui a ouvert le débat européen sur les services.

La commission européenne (C.E) proposait cette directive le 13 janvier 2004, « *pour supprimer les règles tatillonnes* » qui font obstacle à la liberté d'établissement et de circulation des services. Le 14 mars dernier, José Manuel Barroso, président de la commission rappelait que « *si nous devons avoir un marché unique des services, il devra être basé essentiellement sur le principe du pays d'origine avec des garanties appropriées* ». Ce principe permet à un prestataire de services d'opérer à travers l'U.E en appliquant la loi de son propre pays. Derrière cette libéralisation sans contrainte se profile le danger du « *dumping social* » qui harmoniserait les droits sociaux par le bas.

En 1957, le traité de Rome créait le Marché Commun en instituant le principe de liberté d'établissement et de libre prestation des services. En 1987, la signature de l'Acte unique européen marquait le début d'une offensive des politiques libérales contre les services publics dénommés Services d'Intérêt Economique Général en Europe (S.I.E.G). Dérèglementations, ouverture à la concurrence, démantèlements se sont succédé touchant les télécommunications, la poste, l'énergie, les transports. Les mobilisations sociales ont contraint à limiter les ambitions des politiques libérales qui favorisent cette économie où « *la concurrence est libre et non faussée* » et à prendre en compte la nécessité de combler « *le déficit démocratique* », à établir des droits sociaux. L'article 16 du traité de Nice classait les SIEG dans « *les valeurs communes de*

*l'union* », le traité adoptait la Charte des droits fondamentaux, insuffisante en l'état, et de plus sans valeur juridique. L'enjeu de la bataille qui s'engageait alors et qui se poursuit aujourd'hui, est de faire voter par le parlement une directive cadre pour garantir des droits sociaux et des services publics de qualité.

Chargée de rédiger cette loi, la CE ne remettra qu'un « *Livre Blanc* » (mai 2004) qui renvoie au projet de constitution européenne. Ce dernier précise dans son article III-6 que « *l'Union et les états membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et celles du champ d'application de la constitution, veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions, notamment économiques et financières qui leur permettent d'accomplir leurs missions. La loi européenne établit ces principes et fixe ces conditions...* » et ce « *sans préjudice* » notamment de l'article III-55 qui rappelle que les SIEG restent soumis « *aux règles de la concurrence dans les limites où l'accomplissement de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie* ».

Avec la directive européenne Bolkestein, la conception des services publics développés par le projet de traité constitutionnel et les accords sur l'AGCS (Accord général sur le commerce et les services), les menaces demeurent. D'autres choix pour l'Europe sont possibles afin d'imposer la suprématie de l'intérêt général sur la loi du marché. Cela dépendra pour l'essentiel des rapports de force politiques et sociaux en Europe. Pour preuve, l'annonce faite à Bruxelles, ce 22 mars, de réviser la directive Bolkestein dont la FSU et d'autres organisations demandent le retrait.

# « Il faut rompre avec la logique libérale de l'Europe »

*Christian Laval, sociologue, professeur de sciences économiques et sociales, replace la loi d'orientation dans les enjeux nationaux et européens. Il revient également sur les marges de manoeuvre de chaque état de décider de sa politique éducative malgré les injonctions européennes.*

*Vous estimez qu'une des critiques plus pertinentes faite à la loi Fillon est celle de « la logique de renoncement » à la démocratisation de l'école, pourquoi ?*

La formule de Jean-Yves Rochex visait le rapport Thélot. Elle s'applique a fortiori à la réforme Fillon. Le manque d'ambition en matière de démocratisation scolaire est le propre de cette loi et l'on devine ses effets dans un contexte d'inégalités sociales et territoriales croissantes. Nombreux sont ceux qui ont dénoncé la réduction des moyens de l'Education nationale jugée trop coûteuse, l'intensification du travail des enseignants, le tri précoce des élèves en fonction de leurs « aptitudes ». L'intention de la loi n'est pas de réduire l'écart de réussite entre les jeunes d'origine sociale différente, il consiste à doter ces derniers d'un minimum de compétences nécessaire à leur employabilité aux plus bas échelons, ce qui est bien différent. Cela conduit pour l'école à entériner comme « naturelles » les différences de réussite scolaire.

*Vous dites que s'il est nécessaire d'analyser le projet de loi et de réfléchir à sa portée concrète sur le système éducatif, il est aussi indispensable de le replacer dans son contexte général. Quel est ce contexte selon vous ?*

Cette loi, assez confuse dans son élaboration comme dans sa formulation, obéit à une philosophie précise. Comprendre le sens de cette réforme suppose de revenir à la Stratégie de Lisbonne définie en mars 2000, dont elle est l'une des applications. Nous avons changé de niveau et de logique : les politiques nationales participent d'un mécanisme de convergence des systèmes éducatifs qu'aucun traité européen ni même le projet de Constitution n'envisage. En réalité, cette politique éducative n'est qu'un chapitre de la « réforme structurelle » des marchés du travail en Europe,



*Christian Laval,  
sociologue et professeur de  
SES au lycée Turgot à Paris*

au même titre que la réforme des retraites. Cette dernière en était le volet quantitatif (augmenter le taux d'emploi). La politique éducative en est le côté qualitatif (former une main d'œuvre flexible et adaptable). François Fillon est le bon élève de l'Europe libérale, en matière de retraites comme d'enseignement.

*La volonté de porter à 50% le nombre d'étudiants atteignant un niveau d'études supérieures et à 100% le nombre de sorties du système avec une qualification, ne va-t-elle pas pourtant dans le sens de la démocratisation du système éducatif ?*

Les Européens se sont aperçus tardivement de leur retard en matière de recherche et de formation supérieure par rapport aux Etats-Unis et à l'Asie. L'intention de le rattraper n'est pas contestable. En outre, assurer à tous un « socle minimal de compétences »

peut sembler un progrès par rapport à la situation actuelle. Mais la politique suivie est pleine de contradictions. Il s'agit au fond d'adapter l'éducation au « capitalisme cognitif ». D'où la nécessité de faire franchir le « seuil d'employabilité » au plus grand nombre, d'où également l'augmentation du nombre d'étudiants. Mais cela ne signifie pas une réduction des écarts entre milieux sociaux ni ne garantit même une progression culturelle de tous. On l'a bien vu pour le secondaire. N'est-il pas absurde d'appauvrir l'enseignement primaire et secondaire pour financer le supérieur ? Et quelles seront les formations qui vont se développer ? Pour quels emplois ? Pour quel type de société ?

*La disparité des systèmes éducatifs actuels en Europe permet-elle à chaque Etat de définir lui-même sa politique éducative ?*

L'Union européenne n'est pas censée exercer autre chose qu'une « compétence d'appui, de coordination et de complément ». La réalité est autre. L'idée même de construire un « espace européen de l'éducation et de la formation » entre en contradiction avec les textes. Rien n'empêche donc juridiquement les Etats de mener la politique éducative qu'ils veulent, mais le fait d'avoir subordonné l'éducation aux objectifs de Lisbonne et de l'avoir intégrée aux réformes structurelles de l'emploi les ligotent politiquement.

Le débat est aujourd'hui confisqué par des pratiques de convergence qui échappent à tout contrôle des citoyens. Quant aux Etats, ils se servent de l'Europe, comme d'un levier pour imposer la logique libérale dans tous les domaines. Une réorientation de la politique éducative est possible. Mais il faudra rompre avec la logique libérale de l'Europe pour y parvenir.

**Propos recueillis par  
Christelle Mauss**